



**LE MAGAZINE
DE LA FNARS**

N°15 - AUTOMNE 2016

DOSSIER

LA PARTICIPATION, NERF DE LA DÉMOCRATIE

**« IL Y A TELLEMENT DE CHOSES QUI PEUVENT
SE DIRE SUR LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ
MAIS PERSONNE NE SAIT VRAIMENT CE QUE
C'EST QUE DE VIVRE AVEC LE RSA. »**

EN JANVIER,
LA FNARS CHANGE
DE NOM ET DEVIENT
« FÉDÉRATION
DES ACTEURS DE LA
SOLIDARITÉ ».


FNARS
agir pour la solidarité



© Julien Jaulin

Sommaire

- 2 **ÉDITORIAL** de Louis Gallois, Président de la FNARS
- 3 **ACTUALITÉS**
 - Cap sur le congrès
 - Réforme territoriale: quels enjeux pour le réseau ?
 - Portrait des accueils de jour en France
 - Un outil d'observation inédit sur l'accès aux soins
 - Quels sont les droits et obligations des personnes hébergées ?
 - Un projet innovant autour de l'aide alimentaire

07 | DOSSIER

LA PARTICIPATION, NERF DE LA DÉMOCRATIE

- 08 **ENTRETIEN AVEC BERNADETTE SILLIAU**
- 09 **LA FORCE POLITIQUE DU VÉCU**
 - **Focus:** L'IAE sur la voie de la participation
 - **Focus:** Vers une véritable démocratie en santé ?
 - **Interview:** Loïc Blondiaux
- 15 **REPORTAGE**
 - La parole est à vous
- 18 **Accompagner**
 - Sur un pied d'égalité
 - De l'expérience de vie à la compétence professionnelle
- 20 **Perspectives**
 - La participation à la FNARS
 - **Vue d'ailleurs:** Homeless, not hopeless
- 23 **PORTTRAITS CROISÉS**
Responsable de CADA
- 25 **Analyse juridique:**
L'action de groupe: une nouvelle ressource pour lutter contre l'exclusion ?
- 27 **ENGAGÉS ENSEMBLE**
Chômage, précarité: halte aux idées reçues !
- 28 **INITIATIVES**
Eco'logis, un appartement pédagogique
- 30 **PÉRISCOPE**
- 32 **L'INVITÉE**
Emmanuelle Cosse

| ÉDITORIAL

« INVESTIR DANS LA SOLIDARITÉ: AGISSONS ENSEMBLE ! »

Les associations de solidarité le constatent tous les jours: les inégalités se durcissent: l'exclusion se reproduit de génération en génération, les pauvres sont de plus en plus pauvres. De nouvelles pauvretés s'étendent: les jeunes, les femmes seules avec enfants, les travailleurs pauvres, les laissés-pour-compte du chômage de longue durée et, bien sûr, les migrants.

Au même moment, la solidarité est remise en cause: des sondages préoccupants le soulignent: le sentiment de solidarité s'étirole chez une partie des Français. Le débat sur l'assistanat envahit le champ politique: les pauvres ne chercheraient pas à s'en sortir car les prestations sociales, trop libéralement distribuées, ne les y inciteraient pas, voire se complairaient dans leur situation ou abuseraient des dites prestations. Les migrants fuyant la violence ou la misère ne sont pas, quant à eux, déclarés bienvenus quand ils ne sont pas purement et simplement assimilés à des délinquants ou des terroristes. C'est dans cet environnement, et alors qu'approche l'échéance présidentielle, que la FNARS – qui s'appellera, à partir de janvier 2017, **Fédération des acteurs de la solidarité** – tient son Congrès les 12 et 13 janvier 2017 à Dijon. Nous y précisons notre ligne d'action et notre plateforme d'interpellation pour les cinq ans à venir.

Nous y dirons clairement que la solidarité n'est pas un coût qu'il faudrait réduire mais un investissement qui profite à tous: parce qu'elle renforce la cohésion nationale, parce qu'elle permet à chacun d'exprimer sa citoyenneté et qu'elle accomplit la promesse républicaine. Un pays plus solidaire, moins inégalitaire, c'est un pays plus fort, plus ouvert, plus optimiste. Nous déclinerons cela autour de quatre thèmes principaux: investir dans la jeunesse, investir dans la prévention, investir dans la citoyenneté, investir dans une société plus solidaire. C'est un véritable projet d'avenir pour notre pays que nous voulons promouvoir. Nous interpellons les candidats à la Présidence sur ces thèmes.

À l'occasion de cette élection, la question sociale doit être replacée au cœur du débat politique. Cela dépend largement de nous, de notre capacité à proposer et à interpellier. Soyons le plus nombreux possible pour donner le maximum de force à notre voix. À bientôt à Dijon.

Louis Gallois, Président de la FNARS

| ACTUALITÉS

CAP SUR LE CONGRÈS

Les 12 et 13 janvier 2017, la FNARS tiendra son congrès fédéral à Dijon, et deviendra à la même occasion la Fédération des acteurs de la solidarité.

Intitulé « *Investir dans la solidarité: agissons ensemble!* », ce congrès sera un temps fort de mobilisation et d'échanges qui réunira responsables associatifs, travailleurs sociaux, étudiants du secteur social, personnes accueillies, représentants de l'État et des collectivités territoriales, et salariés de la FNARS. Structuré autour de moments de rencontres et de convivialité, de travaux en ateliers et en sessions plénières, cet événement permettra aux acteurs du réseau de débattre des politiques publiques de solidarité, d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle mais également de partager les propositions de la FNARS et leur mise en œuvre concrète sur le terrain.

UNE CONCERTATION EN AMONT DU CONGRÈS

Dès le printemps 2016, la FNARS a mis en place une démarche de réflexion participative pour collecter les constats des adhérents, leurs préoccupations, leurs recommandations autour de quatre axes: investir dans la jeunesse; investir pour prévenir la précarité; investir dans la citoyenneté et le pouvoir d'agir; investir dans une société plus solidaire. Lors de journées de réflexion en région, de commissions thématiques, de conseils consultatifs régionaux de personnes accueillies et/ou accompagnées, de groupes d'appui nationaux, les adhérents ont été invités à faire part de leurs propositions. Une application, développée pour la FNARS par SucceedTogether, a permis de capitaliser, au niveau national et par champ sémantique, les idées et réflexions qui ont émergé de ces différents temps de dialogue. En parallèle, la FNARS a auditionné plusieurs experts et organisé des tables rondes sur des thématiques allant de la santé des enfants et des familles à l'Europe sociale en passant par les perspectives d'intégration des étrangers sans-papiers en France. La plate-forme de propositions issues de cette double concertation, et à destination des candidats à l'élection présidentielle, sera présentée lors du congrès, avec pour ligne directrice la valorisation des politiques de solidarité, non pas comme une dépense, mais comme un investissement au bénéfice de la société tout entière.

ÉCHANGER, DÉBATTRE, SE RENCONTRER

Deux tables rondes ponctueront ce congrès, une première destinée à réinterroger notre modèle de solidarité, la seconde visant à connaître les engagements des candidats à l'élection présidentielle en faveur de la solidarité. Une vingtaine d'ateliers en groupe permettront également aux participants d'aborder des thématiques telles que l'accès à l'emploi, au logement, aux soins, la formation des chômeurs et le développement de l'insertion par l'activité économique sur les territoires, ou encore l'accompagnement des étrangers à statut administratif précaire.

Pour la première fois, en complément de ces tables rondes et ateliers, la FNARS proposera aux congressistes de découvrir un village des initiatives, espace entièrement dédié à la mise en lumière des pratiques innovantes des adhérents. Lieu de déambulation et d'échanges, ce village sera composé de différents forums et stands, de projections et d'expositions.

À l'occasion des 60 ans de la Fédération, un temps festif sera aussi consacré à une rétrospective sur l'évolution des associations d'action sociale et des politiques de solidarité. Autant de moments distincts pour laisser le temps à chacun de s'exprimer, de partager, de découvrir, et de se nourrir d'autres expériences.

Laure Pauthier

+ Plus d'informations et inscription: <http://congres-solidarite.com>

PASSER EN REVUE LA SOLIDARITÉ

Dans le cadre de la campagne présidentielle de 2017, un numéro des *Dossiers d'Alternatives Economiques* sera consacré aux politiques de solidarité. Réalisé avec le concours de la FNARS, il visera à faire le point sur la solidarité en France, sur les actions possibles pour la renforcer et les propositions pour atteindre un modèle de société plus inclusif. Il sortira en février 2017.



RÉFORME TERRITORIALE: QUELS ENJEUX POUR LE RÉSEAU?

La réforme territoriale de 2014-2015 entraine des conséquences importantes pour les politiques de solidarité. Afin d'analyser les enjeux de cette réforme et formuler des propositions d'adaptation dans le contexte des fusions opérées par les associations régionales, la FNARS a élaboré un guide à destination de son réseau. Un séminaire a également été consacré à ce sujet **le 17 novembre 2016**.

MONTÉE EN PUISSANCE DES RÉGIONS ET DES INTERCOMMUNALITÉS

Les régions disposent à présent de compétences stratégiques en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Elles pourront aussi se voir déléguer par l'État la mission de coordonner les acteurs de la politique de l'emploi sur leur territoire. Les métropoles pourront récupérer, par transfert ou par délégation, des compétences étendues appartenant aux communes, aux départements, aux régions et à l'État. Parmi ces compétences figurent des missions capitales telles que la gestion du fonds de solidarité logement, du fonds d'aide aux jeunes, la garantie du droit opposable au logement, l'attribution des aides à la construction, la veille sociale, ou encore l'accueil et l'hébergement des personnes défavorisées.

NOUVELLE DONNE POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTAT

Le département peine à jouer son rôle de chef de file de l'action sociale. Son action est doublement limitée: d'une part, le poids croissant des prestations légales, de moins en moins couvertes par l'État, obère ses marges de manœuvre pour conduire des politiques d'insertion; d'autre part, il ne dispose pas de moyens juridiques contraignants pour coordonner l'action des autres acteurs. À cet égard, les conventions territoriales d'exercice concerté des compétences, introduites par la loi NOTRe, constituent une avancée importante. L'État adapte également son organisation pour tenir compte de la réforme territoriale: fusion et réorganisation des services régionaux, nouveaux pouvoirs confiés aux préfets de région, redéfinition des arrondissements des sous-préfectures, etc.

SUR LES DOMAINES D'ACTION DE LA FNARS

Les politiques du logement et de l'hébergement seront fortement impactées par les nouveaux pouvoirs des métropoles. L'insertion par l'activité économique pourrait tirer parti de la montée en puissance des conseils régionaux dans les domaines du développement économique, de l'emploi et de la

formation professionnelle. L'accès aux soins des personnes défavorisées dans les territoires devrait en principe être facilité par les dispositions de la récente loi de modernisation de notre système de santé. Enfin, plusieurs évolutions touchent à la mise en œuvre territoriale des politiques d'aide aux jeunes et d'accès aux services publics.

DES ENJEUX CRUCIAUX POUR LES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Dans tous ces domaines, le guide FNARS propose des pistes de réflexion et d'action. La FNARS et ses adhérents devront d'abord identifier les transferts de compétences et favoriser le décloisonnement des dispositifs et des territoires. Face aux nombreuses compétences optionnelles des intercommunalités, un modèle de cartographie des compétences sera proposé dans le guide diffusé au réseau. La montée en puissance des métropoles risque aussi d'exacerber la fracture entre les territoires métropolitains, qui concentreront de nombreuses compétences et des moyens importants, et les espaces périurbains et ruraux, où les compétences sociales resteront dispersées et où l'accès aux services publics constitue déjà un enjeu prégnant. La stratégie d'influence et de communication devra aussi évoluer pour s'adapter aux nouvelles compétences des collectivités territoriales, notamment en investissant les instances adéquates et en renforçant la communication régionale. Enfin, la réforme constitue une occasion de réfléchir, avec l'ensemble du réseau FNARS, aux moyens d'animation à mettre en place dans des régions élargies. ■

Dominique Chaubon

PORTRAIT DES ACCUEILS DE JOUR EN FRANCE

Les accueils de jour jouent aujourd'hui un rôle déterminant dans la prise en charge des personnes sans-domicile. Afin d'améliorer leur reconnaissance, la FNARS et la Fondation Abbé Pierre ont lancé en juin 2016 une enquête nationale. Objectif: réaliser un état des lieux des organisations et de la pratique des accueils de jour sur les territoires. Cette enquête a été diffusée via les réseaux associatifs et les partenaires. Au total, 136 questionnaires ont été récoltés.

UNE DISPARITÉ DE MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Parmi les principaux résultats, on constate que 28,7% des accueils de jour sont ouverts quotidiennement, 72,8% ouvrent au moins une fois par semaine et seulement 11,8% le week-end. L'enquête révèle aussi une diversité concernant la composition des équipes: 46% sont composées uniquement d'intervenants salariés, 47,6% de salariés et de bénévoles

et 6,4% uniquement de bénévoles. Si l'État participe au financement de 95% des accueils de jour, 72% d'entre eux bénéficient du financement de plusieurs acteurs, principalement des collectivités territoriales, pour arriver à assurer leurs missions.

DES MISSIONS DIVERSIFIÉES

Accueillir, orienter et créer du lien social reste l'ADN commun des accueils de jour. Ils sont ainsi nombreux à effectuer une évaluation sociale de la personne accueillie (77,9%), à proposer un accompagnement (79,4%) ou encore des activités de loisirs (69,8%). Pour réaliser leur mission visant à fournir des services de base, plus de 70% des accueils de jour proposent des services de douches, de laverie, de séchage, de petit-déjeuner et offre la possibilité d'effectuer des entretiens individuels. Plus de la moitié des accueils de jour disposent d'une salle de repos et d'un espace informatique. À noter également que

89,7% des accueils de jour qui proposent des permanences au sein de leur structure mettent en œuvre des permanences médicales.

UNE DENSIFICATION DES PUBLICS

Dans le cadre de cette enquête, 70% des accueils de jour ont mentionné observer une augmentation de la fréquentation de la structure d'une année sur l'autre. Les publics les plus accueillis sont les hommes isolés, les femmes isolées et les jeunes de 18-25 ans. Autre constat inquiétant: 76% des accueils de jour déclarent rencontrer des difficultés pour

ACCUEILLIR, ORIENTER ET CRÉER DU LIEN SOCIAL RESTE L'ADN COMMUN DES ACCUEILS DE JOUR.

répondre aux personnes, notamment faute de moyens. Les résultats complets de cette enquête, disponible sur le site internet de la FNARS, ont fait l'objet d'une présentation lors d'un colloque national, organisé par la FNARS et la Fondation Abbé Pierre, qui s'est tenu le 20 octobre 2016 à Paris. ■

Laure Pauthier



UN OUTIL D'OBSERVATION INÉDIT SUR L'ACCÈS AUX SOINS

Régulièrement, des difficultés pour accéder aux soins et aux droits sont rapportées par les personnes et les professionnels au sein des Conseils consultatifs régionaux des personnes accompagnées (CCRPA), ainsi que dans les commissions régionales santé de la FNARS. Alors que des dispositifs ont été mis en place (protection universelle maladie, couverture maladie universelle complémentaire, aide à la complémentaire santé, aide médicale de l'État) pour rendre universel l'accès à la santé, la complexité du système et les pratiques de certains professionnels de santé freinent encore l'accès aux droits et aux soins de nombreuses personnes. Dans le même temps, une sous-utilisation des actions de recours a éga-

lement été constatée, due à un manque d'information et à la complexité des procédures. Le siège de la FNARS et la FNARS Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ont donc souhaité créer un outil de signalement (disponible en ligne sur le site de la FNARS), afin de qualifier et quantifier ces situations. Les données recueillies constitueront une base de réflexion commune entre les FNARS régionales et le siège national, notamment avec la Direction générale de la santé, les agences régionales de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, les professionnels de santé, afin de rendre plus visibles les difficultés d'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité. Cet outil, à remplir par la personne

directement impactée ou par la personne avec l'aide d'un intervenant, ne se substitue pas aux procédures de recours des refus de soins décrits dans la fiche FNARS « *Lutter contre les refus de soins des professionnels de santé* » (également disponible en ligne), qui peuvent être engagées auprès des conciliateurs de la CPAM et du Défenseur des Droits. De même, l'objectif n'est pas d'identifier les professionnels de santé mais bien d'observer les dysfonctionnements à l'échelon territorial, dans une optique d'amélioration des rapports entre les usagers du système de santé et les professionnels. ■

Marion Quach-Hong

FNARS ÎLE-DE-FRANCE

QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PERSONNES HÉBERGÉES?

Suite à des interrogations récurrentes d'adhérents sur le cadre juridique à appliquer en cas de situations problématiques, ou encore sur la révision des outils de la loi de 2002-2 dans le cadre des évaluations internes, la FNARS Île-de-France a mis en place, dès 2012, des formations sur les droits et obligations des personnes hébergées. Ces formations ayant rencontré un fort succès, la FNARS Île-de-France a rédigé un outil de référence téléchargeable sur le site de la FNARS et diffusable largement. Réalisé à la fois par des juristes et des professionnels du secteur AHI, ce guide vise à appuyer les associations gestionnaires d'établissements sociaux - relevant de la loi du 2 janvier 2002, mais pas uniquement - dans la mise en œuvre des droits et obligations des personnes qu'elles hébergent. Il est organisé en cinq parties: accès à l'hébergement, accueil et entrée dans l'établissement, droits et libertés fondamentaux, obligations des parties et fins de prise en charge. Il

présente pour chacune de ces thématiques un rappel du cadre juridique, un tour d'horizon des enjeux et difficultés parfois rencontrés par les gestionnaires pour l'appliquer, et propose quelques pistes pour sa mise en œuvre, ainsi que des témoignages d'expériences.

UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION

Afin d'accompagner cette parution, la FNARS Île-de-France a organisé le 22 septembre une journée régionale, à laquelle ont participé plus de 90 personnes: travailleurs sociaux, directeurs, chefs de service, personnes accompagnées, représentants des services de l'État... Plusieurs thématiques ont été abordées; la table ronde sur les fins de prise en charge a rencontré un vif succès, preuve du besoin important d'information et d'échanges sur ce sujet délicat, qui met souvent les équipes en difficulté. Cette journée a permis d'entendre la parole des

personnes accueillies sur les réalités de la vie en structure, leurs attentes en matière de développement d'une participation réelle aux décisions les concernant, et de révision de certains règlements intérieurs. La notion de citoyenneté a été mise en avant. Les équipes ont pu exprimer leurs difficultés à mettre en œuvre certains droits dans le cadre d'établissements collectifs, au regard des enjeux de sécurité et d'équilibre du collectif. Les échanges de pratiques constituent un complément essentiel aux apports juridiques. Les équipes doivent maintenant s'approprier ce guide, l'adapter à leurs établissements. La FNARS Île-de-France s'efforcera de les accompagner dans cette démarche. Par ailleurs, elle entamera début 2017 un travail plus approfondi sur la question des «exclusions» temporaires et définitives, afin de poursuivre les échanges et d'enrichir le guide. 

Violaine Pinel

RÉALISÉ À LA FOIS PAR DES JURISTES ET DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR AHI, CE GUIDE VISE À APPUYER LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX.



FNARS PAYS DE LA LOIRE

UN PROJET INNOVANT AUTOUR DE L'AIDE ALIMENTAIRE

À l'origine de la plateforme alimentaire lancée par l'association Tarmac, il y a un an au Mans, plusieurs constats qui convergent. D'une part, les différents services des dispositifs de l'association - CHRS, ACI, accueil de jour, CADA - passaient séparément leur commande de denrées à la Banque alimentaire, ce qui multipliait et compliquait les démarches. D'autre part, les familles hébergées à l'hôtel étaient dans une situation d'insécurité alimentaire, faute de pouvoir cuisiner et conserver la nourriture, en sachant que l'association récupérerait des denrées auprès de certaines collèges du département pour approvisionner son accueil de jour.

ÉCO-CITOYENNETÉ ET POUVOIR D'AGIR

Cette échoppe solidaire est le symbole de la démarche éco-citoyenne de partage du surplus alimentaire. Lieu de vie convivial, accessible aux personnes accueillies au CHRS, elle est approvisionnée par la Banque alimentaire, mais aussi par des denrées collectées auprès d'agriculteurs bio locaux, qui font don de leurs invendus. L'action s'inscrit également dans le développement du pouvoir d'agir: les denrées sont récupérées et mises en rayon par un salarié en contrat d'avenir et une vingtaine de personnes accueillies au CHRS, désireuses de

s'investir dans la démarche. Elles peuvent ainsi tisser des liens autour de cette activité et des ateliers cuisine qui l'accompagnent. À l'avenir, l'association souhaite aller plus loin et développer, par le biais de la plateforme, une passerelle vers l'insertion professionnelle des personnes accompagnées, en proposant des activités de ramassage et magasinage dans le cadre d'ateliers du CHRS.

ÉLARGISSEMENT DE LA PLATEFORME

Côté logistique, à l'échelle de l'association, toutes les demandes en denrées alimentaires des différents pôles

et services de Tarmac sont désormais centralisées et traitées par la plateforme. La montée en charge progressive des activités permettra, à terme, de positionner Tarmac comme coordinateur des commandes alimentaires pour toutes les structures à l'échelle du département. Le comité de pilotage de l'action, qui réunit les associations du plan départemental accueil, hébergement, insertion et la Direction départementale de la cohésion sociale doit trouver de nouveaux pourvoyeurs de denrées pour répondre à la demande croissante et pérenniser le système. 

Héloïse Parbeau



LA PARTICIPATION, NERF DE LA DÉMOCRATIE

ENTRETIEN AVEC BERNADETTE SILLIAU

Très impliquée au sein de la FNARS, Bernadette est membre du Conseil d'administration fédéral et régional, dans le collège Personnes accompagnées, dans plusieurs groupes de travail nationaux et au Conseil consultatif des personnes accueillies et accompagnées (CCPA), au national et en Bretagne.

« DANS MA VIE EN GÉNÉRAL, JE RÉAGIS DÈS QUE J'ENTENDS DES PROPOS DISCRIMINANTS, JE SUIS ATTENTIVE À CE QUI SE PASSE, AUX GENS, J'ESSAIE D'INFORMER SUR LES RÉALITÉS DE LA PAUVRETÉ. »
BERNADETTE SILLIAU



© Julien Jaullin

Dans quel contexte vous êtes-vous rapprochée des associations?

Bernadette Silliau : Tout a commencé quand j'ai perdu mon emploi. Pendant plusieurs années, j'étais informaticienne dans un hôpital de Bretagne, dans le cadre d'un emploi solidarité. Je voyais bien que je n'avais pas du tout les mêmes avantages que les autres, je gagnais moins et je n'avais pas droit aux primes de fin d'année. On m'a conseillé de suivre des formations, ce que j'ai fait, et je suis arrivée à un diplôme niveau bac +4, mais les conditions de travail sont restées les mêmes. Le climat s'est détérioré et j'ai été mise à la retraite d'office... à 48 ans ! Les difficultés se sont vite accumulées quand, faute d'avoir les papiers de mon ancien employeur pour m'inscrire au chômage, je n'ai pas pu avoir de ressources pendant trois mois, le temps que ma conseillère Pôle emploi réussisse à débloquent la situation. Je vivais avec mes deux enfants que j'élevais seule, et j'allais aux Restos du cœur. Ensuite, j'ai fait un dossier de surendettement parce que j'avais pris des crédits à la consommation pour essayer de m'en sortir. Une association m'a aidée à faire un dossier d'aide sociale liée au logement mais j'avais déjà reçu l'avis d'expulsion. Une des intervenantes sociales m'a dit qu'il y avait une réunion sur l'accès à la culture, que ça allait être intéressant, donc sur ses conseils j'y suis allée. J'ai été très étonnée, il y avait une bonne ambiance, tout le monde faisait des propositions, se parlait ! C'est là que j'ai rencontré des per-

sonnes de la FNARS, et comme j'ai trouvé cette réunion géniale, j'ai eu envie d'y retourner.

Comment vous êtes-vous ensuite lancée dans la participation ?
B.S. : D'abord membre du CCRPA en Bretagne, j'ai été élue au CCPA en 2010. En juin 2012, le Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE) a lancé un appel à candidatures pour ouvrir un 8^e collège avec des personnes accompagnées par des associations de lutte contre l'exclusion. La FNARS Bretagne a proposé ma candidature, et j'ai été élue. J'allais une fois par mois au CNLE et, ensuite, on a créé des groupes de travail pour préparer la grande conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012. Nous n'avions que deux mois pour rédiger les rapports, c'était très court, on se retrouvait à Paris toutes les semaines. Dès les premières réunions au CNLE, j'ai vu qu'on traitait de tous les sujets et que ma parole était entendue par les politiques, je pouvais enfin leur parler directement. Je m'étais inscrite dans le groupe de travail enfance/famille parce que j'avais des choses à dire sur ma propre enfance, faite de violence et de maltraitance. Devant tout le groupe, j'ai pu porter des choses importantes, comme demander que la prescription soit allongée ou annulée dès qu'il s'agit de violences contre les enfants et revenir sur le fait que l'enfant n'a pas la parole. Mon rêve est que la convention internationale des droits de l'enfant soit mise en application. Dans mon groupe de travail, je pouvais parler librement et on me don-

nait même la parole régulièrement ce qui n'a pas forcément été le cas dans d'autres groupes. Ce groupe de travail a été un moment merveilleux. Je me suis dit que les gens avaient besoin d'entendre les choses directement et pas simplement via leurs conseillers - il y a tellement de choses qui peuvent se dire sur les personnes en précarité mais personne ne sait vraiment ce que c'est que de vivre avec le RSA.

Que vous apporte cet engagement dans la participation ?
B.S. : Dans ma vie en général, je réagis dès que j'entends des propos discriminants, je suis attentive à ce qu'il se passe, aux gens, j'essaie d'informer sur les réalités de la pauvreté. Pour moi, la participation, c'est être acteur de tout ce que tu vois dans la société. Quand je fais des propositions sur la jeunesse, la famille, je suis un peu un politique, je promeus des idées, les miennes ou celles des autres groupes, je ne reste pas passivement dans mon coin à attendre que les lois passent. Il y a une tendance des politiques à s'occuper des gens qui habitent près des centres décisionnels, mais les gens en France ont leur mot à dire, tout le monde n'habite pas à Paris. Moi, j'ai toujours voté, et en plus aujourd'hui, je peux agir. Je participe à beaucoup de groupes pour pouvoir m'informer, sur des sujets qui me tiennent à cœur. J'ai connu beaucoup de difficultés, mais heureusement je ne les ai pas toutes expérimentées ! Je suis moi, petite Bernadette, devant le préfet mais je me dis juste

que c'est un être humain, je le considère à mon niveau, il a ses responsabilités, et moi, les miennes qui sont pour moi aussi importantes dans le fait de porter la parole, et même si des fois je suis intimidée, ça ne va pas m'empêcher de parler. Dans ma vie, je n'avais jamais été reconnue, ni par mes parents, ni par mes instituteurs, mais aujourd'hui je suis reconnue comme un acteur dans la lutte contre les exclusions. Et ma remise de l'ordre national du Mérite a eu un impact sur moi : j'ai pris encore plus d'assurance et j'ai encore plus de raisons de porter la parole des gens en précarité.

Quels sont vos projets ?

B.S. : Aujourd'hui, mes enfants sont élevés et au lieu de rester dans mon coin j'agis, et puis quand je ne suis pas occupée, je ne suis pas bien ! Depuis peu, je suis chargée de médiation auprès du CDAS : le conseil départemental de l'action sociale du Finistère. J'ai suivi une formation de plusieurs jours et j'attends d'être désignée pour la première mission de médiation. Je serai là pour faire le lien entre les personnes et les travailleurs sociaux en cas de conflit. C'est très intéressant mais j'aimerais bien que ces interventions soient rémunérées...

Propos recueillis par Céline Figuière



LA FORCE POLITIQUE DU VÉCU

La participation, la démocratie participative ou encore l'empowerment, autant de termes avec des différences parfois subtiles, pour expliquer la manière dont les citoyens prennent part aux décisions et aux politiques publiques, qu'il s'agisse du périmètre à l'échelle d'une communauté, de la rénovation d'un quartier ou plus largement de réformes nationales. Les médias sont plus habitués (et leurs auditeurs aussi, de fait) aux témoignages des personnes précaires interrogées sur leur vie personnelle, leur « galère » et leurs solutions pour essayer de s'en sortir. Mais les imaginer faire des propositions politiques pour améliorer les conditions de vie de millions de personnes en situation de précarité reste plus difficile ! Et pourtant, il suffirait de tendre un peu l'oreille pour apprendre beaucoup, et notamment sur les conséquences « négatives » de choix politiques sur les populations mêmes que les élus voulaient aider. Comment vit-on avec un RSA ? Peut-on obtenir une place en crèche quand on est au chômage ? Comment mettre en place des alertes avant d'envoyer un avis d'expulsion ? Bernadette, membre du Conseil d'administration de la FNARS, peut répondre à ces questions, parce qu'elle a vécu ces situations, et parce qu'elle a réfléchi, avec d'autres, aux transformations sociales inhérentes ; et c'est précisément pour cela qu'elle a fait partie du groupe de travail enfance/famille pour préparer la conférence nationale de lutte contre

la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012. Pendant deux mois, elle a travaillé avec les autres membres du groupe, qu'ils soient élu, directeur d'association ou représentant d'une collectivité, pour rédiger des propositions pour changer les politiques sociales liées à la famille. Avec plus de 8,5 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, la représentativité des personnes en précarité sociale est un enjeu majeur, à l'heure où elles sont de plus en plus distantes de leurs porte-parole traditionnels, qu'ils se nomment partis politiques ou syndicats. Née des mouvements civiques aux Etats-Unis, la question du pouvoir d'agir des populations opprimées, trouve un écho dynamique depuis une quinzaine d'années en France avec le processus de participation. La loi 2002-2 a posé les bases en créant une obligation légale de constituer une instance de participation dans tous les établissements sociaux, mais la réflexion a aujourd'hui largement dépassé le périmètre des structures d'hébergement pour se situer ••

« IL SUFFIRAIT DE TENDRE UN PEU L'OREILLE POUR APPRENDRE BEAUCOUP, ET NOTAMMENT SUR LES CONSÉQUENCES « NÉGATIVES » DE CHOIX POLITIQUES SUR LES POPULATIONS MÊMES QUE LES ÉLUS VOULAIENT AIDER. »

... sur le champ même de la construction des politiques publiques. De quel savoir parle-t-on ? Et de quel pouvoir d'agir ? Ces deux questions ont bien été au cœur du renouvellement des pratiques du travail social ces dernières années (et inscrites dans le plan d'action pour le travail social et le développement social), et sont encore d'actualité quand les programmes de formation des intervenants sociaux sont à l'étude. Avec une entrée dans les centres de formation pour intervenants sociaux et dans les institutions, la participation est un enjeu à la fois pédagogique, institutionnel et politique.

DE L'USAGER AU CITOYEN

Analysant les années 60 et 70 comme des moments charnières dans le renouvellement des pensées critiques, Marie-Hélène Bacqué, co-auteur du livre *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, dresse le portrait de cette période caractérisée par les mouvements sociaux qui « marquent un décentrement de l'action revendicative du monde de la production vers de nouveaux enjeux comme la libération des femmes, la question raciale, les droits des homosexuels, les identités régionales ou encore l'écologie ». Pour elle, ces mouvements participent d'une politisation du social et contribuent à retravailler la frontière entre sphère privée et sphère publique. L'émergence de la notion d'empowerment aux Etats-Unis à cette période s'inscrit dans ce tournant, en interrogeant la question du pouvoir, à la fois individuel, collectif et social. À la même période, mais en Amérique latine, Paulo Freire développe sa pédagogie des opprimés, mouvement d'éducation populaire, qui vise, lui aussi, à transformer les rapports de pouvoir pour construire une société plus équitable. La France n'est pas en reste en matière de réflexion sur les rapports de domination, avec notamment les écrits de Michel Foucault, largement traduits et ayant inspiré les mouvements féministes de l'époque aux Etats-Unis. Et ce sont bien ces différentes sources d'inspiration qui ont accompagné la création du mouvement ATD-Quart Monde par le prêtre Joseph Wresinski. Quand il arrive dans le bidonville de Noisy-le-Grand en 1957, il s'associe ...



LA PARTICIPATION DES HABITANTS A ÉTÉ DÈS L'ORIGINE UNE AMBITION AFFICHÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, LES QUARTIERS POPULAIRES ÉTANT CONSIDÉRÉS COMME UN TERREAU PROPICE AUX DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET DES LABORATOIRES DE CHANGEMENT SOCIAL.

... d'emblée aux personnes les plus pauvres et organise des activités collectives et des services communs, mettant les capacités et les savoirs des personnes du bidonville au service de tous. « Il ne partait pas d'une idée préconçue, il fallait faire avec eux, c'est tout. Ensuite il a développé sa conviction que l'expérience de vie des personnes leur donnait des savoirs sur la misère et sur la relation aux autres que personne d'autre ne pouvait avoir, d'où la légitimité du partenariat avec elles dans la lutte contre la pauvreté et pour le respect des droits fondamentaux », explique Hervé Lefeuvre, membre d'ATD.

La question du savoir est alors centrale dans le mouvement d'ATD et dans toutes les expériences de participation qui suivront au sein d'autres organisations. Elle se pose d'ailleurs aussi bien s'agissant des personnes à la rue, que des habitants appelés à participer aux politiques de la ville depuis les années 80. « La participation des habitants a été dès l'origine une ambition affichée de la politique de la ville, les quartiers populaires étant considérés comme un terrain propice aux démarches participatives et des laboratoires de changement social », lit-on dans le rapport de Marie-Hélène Bacqué et de Mohamed Mechmache de 2013 intitulé *Pour une réforme radicale de la politique* ...

| FOCUS

L'IAE SUR LA VOIE DE LA PARTICIPATION

Dans le secteur de l'accueil, hébergement, insertion, la participation des personnes accompagnées renvoie à un cadre juridique précis, avec des instances et obligations spécifiques. L'insertion par l'activité économique (IAE) ne se voit pas appliquer ce cadre, mais celui du code du travail. Les personnes accompagnées sont en effet salariées de droit commun. Définir ce qu'est la participation dans l'IAE et, surtout, repérer les pratiques qui peuvent concourir à la développer, nécessitent alors une approche particulière, au carrefour de différents registres : le dialogue social, l'accompagnement et la vie associative. Pour y parvenir, la FNARS a réalisé en 2012 une enquête auprès des

structures IAE adhérentes. Cette enquête a été renseignée par 69 structures, dont 74 % d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI). 59 % des répondants avaient moins de 10 salariés permanents ; les salariés en insertion en ACI n'étant à cette époque pas comptabilisés dans les effectifs de l'employeur, ces structures n'avaient donc pas l'obligation légale d'organiser la représentation du personnel. Cette enquête avait permis de constater que le statut salarié et le cadre d'une activité de production avaient des effets limités en termes de participation : les SIAE du réseau se faisaient globalement le reflet d'un monde du travail aujourd'hui plutôt peu participatif, la précarité

du salarié en insertion et le caractère transitoire de son emploi représentant des freins supplémentaires. Le salarié en insertion paraissait être un salarié comme un autre, à ceci près qu'il ne pouvait que rarement se représenter et représenter le personnel. Les SIAE mettaient en œuvre une participation axée sur le parcours d'insertion des personnes et non pas sur le mode de gestion de la structure. Un constat qui pouvait toutefois être nuancé : plusieurs structures étaient allées au-delà de l'obligation légale pour organiser le dialogue social en interne. Il semblait alors capital de travailler avant tout sur les modalités d'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion.

DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES ACI

En amenant les salariés en insertion des ACI à être comptabilisés dans les effectifs, via un changement de la nature du contrat de travail des salariés, la réforme de l'IAE a modifié ce paysage et créé un enjeu supplémentaire. Les ACI ont ainsi franchi le seuil des 10 ETP en 2015, et doivent, à ce titre, organiser la représentation du personnel : élection de délégués du personnel, parfois mise en place d'un comité d'entreprise et d'un comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Pour la FNARS, il était alors essentiel de pouvoir informer les adhérents pour qu'ils puissent respecter ces

obligations légales, sans pour autant limiter la question de la participation à celle du dialogue social. Conçue comme la capacité à impliquer les personnes dans leur parcours d'insertion et le fonctionnement de la structure, la participation ne pouvait donc se réduire au fait d'avoir des délégués du personnel, même s'ils étaient salariés en insertion.

VALORISER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

L'intégration fin 2014 de salariés en insertion au groupe d'appui national Emploi-IAE de la FNARS a lancé cette dynamique plus générale autour de la participation. Les salariés en insertion ont identifié des

enjeux très concrets sur l'accueil, le management et l'accompagnement, mais aussi sur la stratégie de communication des structures. Dans l'IAE, il est ainsi apparu que l'enjeu principal était bien de proposer aux salariés un cadre de travail valorisant et proche du milieu de l'entreprise et un accompagnement partant de leurs compétences et attentes. C'est en leur permettant de se sentir pleinement « salarié » et de pouvoir élaborer leur projet professionnel qu'il était en effet possible de les rendre acteurs et de favoriser leur réussite. C'est également à partir de ces conditions qu'il était possible de mettre en place un management plus participatif, contribuant à l'amé-

lioration de l'efficacité, y compris économique, de la structure. La fédération a alors produit, avec l'appui de salariés en insertion et de permanents, des outils pour élaborer livret d'accueil, règlement intérieur et attestation de compétences. Elle a également conçu une animation de journée, favorisant au sein des structures la mise en place d'un travail collectif pour se doter d'un plan d'actions partagé entre salariés permanents et salariés en insertion et apprendre des méthodes d'intelligence collective. Cette animation sera testée en fin d'année 2016, en vue d'une diffusion plus large dans le réseau en 2017. ■

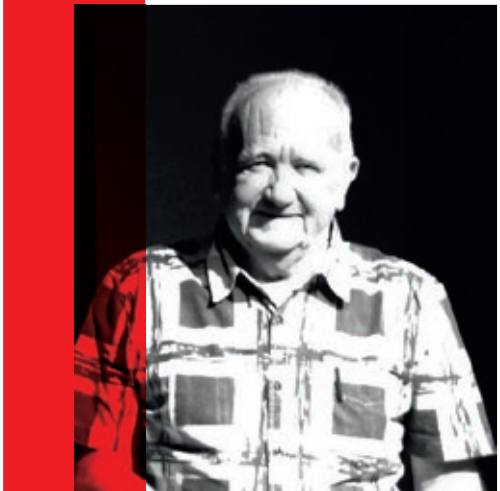
Alexis Goursolas

L'INTÉGRATION FIN 2014 DE SALARIÉS EN INSERTION AU GROUPE D'APPUI NATIONAL EMPLOI-IAE A LANCÉ CETTE DYNAMIQUE PLUS GÉNÉRALE AUTOUR DE LA PARTICIPATION.

... de la ville. La loi 2002-2, viendra ensuite imposer aux établissements d'organiser la constitution d'instances de participation, qui peuvent prendre la forme de conseils de la vie sociale, et donnant la parole et permettant aux personnes accueillies, en tant qu'usagers, de co-construire les règles de vie en commun. Un pas supplémentaire a été franchi depuis quelques années pour ne plus différencier la qualité d'usager et celle de citoyen à part entière. *«Pendant longtemps on a limité la question au fonctionnement des institutions, on abordait la participation dans l'établissement. Ensuite, il a fallu avancer et se dire que les personnes n'étaient pas réduites à leur statut, et cela n'est pas du tout la même chose de défendre son droit en tant qu'usager d'un établissement et en tant que citoyen. C'est une reconnaissance plus large, avec un pouvoir d'agir plus large aussi»*, explique Marcel Jaeger, titulaire de la chaire travail social et intervention sociale au CNAM. Aujourd'hui, ce savoir lié au vécu de la précarité, à la faculté de mettre cette expérience au service du collectif et au fait d'engager une démarche de transformation sociale, est valorisé au sein de certains centres de formation pour intervenants sociaux, comme à l'IRTS de Lille, où s'est tenu le premier module de formation, de cinq jours, organisé par des personnes accompagnées, dont Raoul, membre du Bureau fédéral de la FNARS. *«On voit qu'il y a des personnes diplômées à la rue, et des personnes avec une finesse d'analyse qui justifient qu'elles puissent être formateurs»*, confirme Marcel Jaeger.

VERS UN RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES POLITIQUES
La création d'un 8^e collège au sein du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en juin 2012, puis sa participation aux groupes de travail de préparation de la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale quelques mois plus tard ont ouvert la voie à une participation effective des personnes en situation de pauvreté dans l'élaboration des politiques publiques. Bien que les conditions n'aient pas été optimales dans tous les groupes de travail, certaines personnes ont considéré cette expérience comme étant positive et inspirante pour leur implication dans le CCRPA de leur région. L'organisation même de la prise de parole des personnes a favorisé les prises de conscience de certains politiques sur les conditions à réunir pour la mise en œuvre d'un processus de participation. La préparation des réunions, avec l'ANSA, par exemple, ou encore la prise en charge de leurs déplacements et de leur hébergement à Paris chaque semaine, ainsi que leurs repas, ont montré que l'aspect logistique de la participation était l'une des clés essentielles de la réussite de la démarche. Inscrite dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté puis dans la loi ALUR, la participation fait maintenant partie du paysage politique en matière sociale. Encore faut-il que les élus prennent en considération les réflexions et propositions des personnes qu'ils seront amenés à rencontrer lors de diverses réunions au niveau régional et national. Sur le sujet, Loïc Blondiaux, professeur de sciences politiques à l'université Paris 1, est plutôt optimiste. *«Une partie des élus a commencé à comprendre qu'on ne pouvait plus gouverner et prendre des décisions comme avant. Pour convaincre les élus, il faut les mettre en situation. Ils se protègent des citoyens mais si vous les amenez à percevoir ce que la participation peut leur apporter, alors ils se rendent plus disponibles»*, dit-il. La ministre du Logement et de l'Habitat durable, Emmanuelle Cosse, fait partie des convaincus *«La participation est un enjeu très important. Récemment, j'ai écouté l'intervention d'un usager dans une instance de l'habitat et je me suis dit que c'était très dérangeant pour beaucoup d'institutions mais que c'était très intéressant car on ne peut jamais se mettre à leur place. Cela a un impact positif sur les personnes accompagnées car elles sont reconnues comme ayant un réel pouvoir politique et elles s'expriment comme des représentants syndicaux. Je vois tout à fait l'intérêt de la généralisation de la participation»*. De son côté, Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Affaires sociales et de la santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, qui porte le dossier participation depuis des mois, vient de sortir un kit participation citoyenne pour les personnes et institutions qui veulent mettre en place la démarche. ■

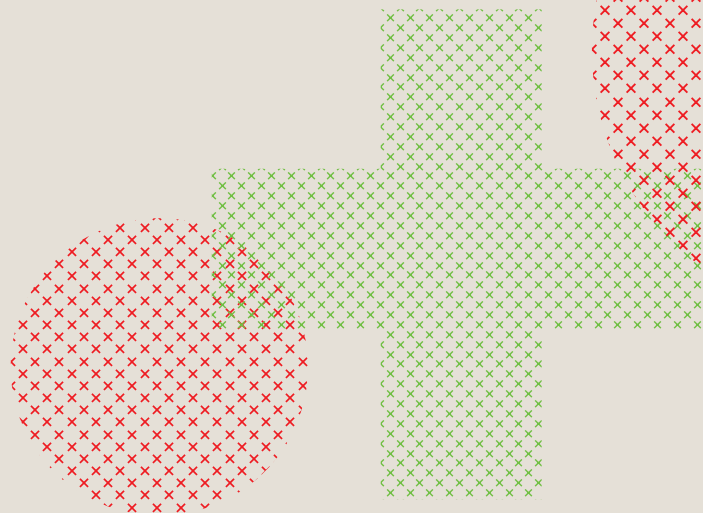
Céline Figuière



« PARTICIPER
C'EST AVOIR
LA PAROLE
MAIS AUSSI
UN POUVOIR
DE DÉCISION. »

RAOUL DUBOIS

«La FNARS a été l'une des premières fédérations à ouvrir ses instances aux personnes en créant un collège Personnes accompagnées. Etant au Conseil d'administration et au Bureau, j'ai une vision plus large sur le fonctionnement des associations, j'ai une ouverture d'esprit plus importante. Je me place dans l'élaboration réelle, avec le CCPA ou le CCRPA et dans les structures d'accueil mais aussi dans toutes les institutions de pouvoir. Participer, c'est avoir la parole, mais aussi un pouvoir de décision au même titre que tous. Quand il y a des millions de personnes pauvres, il est normal d'avoir un pouvoir de décision puisqu'on les représente. Aujourd'hui, ce droit de représentativité vient même d'être officialisé avec la parution du décret sur la participation fin octobre 2016. La participation, c'est aussi former les futurs travailleurs sociaux. Quand j'interviens à l'IRTS de Lille, j'ai un statut de formateur, et je suis payé à l'heure, on est sur le même pied d'égalité que les autres intervenants dans la formation. Début septembre, on a monté le premier module de formation créé par des personnes accompagnées. Ils étaient 140 élèves pendant cinq jours. Je me suis rendu compte qu'on ne leur avait jamais parlé de la participation !»



VERS UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE EN SANTÉ?

La participation des personnes sur la santé se concrétise à la fois par la nécessité d'associer toute personne aux décisions qui la concernent mais aussi d'encourager leur participation aux politiques publiques de santé, notamment dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé votée en 2016, qui s'est donnée pour ambition de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

La FNARS travaille depuis plusieurs années à la promotion de la participation des personnes en incitant les travailleurs sociaux et leur direction à ne plus penser l'accompagnement comme une simple prise en charge mais bien comme une prise en compte. Derrière cette revendication, un objectif : transformer les droits formels en droits effectifs. Toute personne accompagnée doit être associée aux décisions qui la concernent ou, quand ce n'est pas possible, être a minima prévenue que sa situation sera abordée avec d'autres professionnels. Ainsi, aujourd'hui, l'intervenant social se doit de co-construire l'accompagnement santé avec la personne, à partir de ses souhaits, ses capacités à un moment donné, ses difficultés. Permettre à la personne de participer aux décisions qui la concernent, c'est lui redonner tout son pouvoir d'agir mais aussi la considérer en tant que citoyen à part entière.

**L'ÉMERGENCE DE LA
DÉMOCRATIE EN SANTÉ**
Il en est de même en ce qui concerne les instances de notre système de

santé telles que les conférences régionales de santé et de l'autonomie, les conseils locaux de santé, les conseils territoriaux de santé. Qui mieux que les personnes elles-mêmes pour se représenter au sein de ces instances ? Un constat qui a fait apparaître la notion de démocratie sanitaire dans la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades

**L'INTERVENANT
SOCIAL SE DOIT DE
CO-CONSTRUIRE
L'ACCOMPAGNEMENT
SANTÉ AVEC LA
PERSONNE.**

et à la qualité du système de santé, qui consacre les droits de la personne, les droits et responsabilité des usagers et la participation des usagers au fonctionnement du système de santé. Les personnes accompagnées et/ou accueillies, détentrices de savoirs de vie essentiels que personne ne peut connaître ou exprimer à leur place, font donc partie des acteurs du système de santé. L'appellation *«démocratie sanitaire»*

est toutefois contestée par nombre d'associations qui lui reprochent de ne pas refléter une approche allant au-delà du soin, et souhaitent donc la voir remplacée par le terme de *«démocratie en santé»*.

**DE NOUVELLES
INSTANCES À INVESTIR**
Créée dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé, l'Union nationale des associations agréées du système de santé (UNAASS) sera effective début 2017, afin *«d'assurer une meilleure reconnaissance de la place et du rôle des usagers du système de santé et ainsi de favoriser le développement de la démocratie sanitaire»*. Elle sera dotée de délégations territoriales, nommées URAASS, et pourra à la fois soumettre des avis aux pouvoirs publics, animer un réseau d'associations agréées d'usagers, agir en justice et représenter les usagers auprès des pouvoirs publics. Cependant, les personnes en situation de précarité sont encore peu présentes dans ces associations. Tout l'enjeu sera donc de leur permettre d'intégrer les associations

agréées, de les appuyer pour se constituer, elles-mêmes, en associations agréées et de travailler avec les services de l'État sur leur participation directe, sans intermédiaire. Comme la FNARS l'a porté tout au long des travaux parlementaires sur la loi santé, il pourrait être pertinent de s'appuyer sur les conseils régionaux des personnes accueillies ou accompagnées (CCRPA) pour assurer cette représentation directement au sein des lieux de concertation et de coordination du système de santé. D'autres instances, telles que les plateformes territoriales d'appui et les communautés professionnelles territoriales de santé ont également vu le jour avec la nouvelle loi. Malheureusement uniquement destinées aux professionnels, elles devront impérativement s'ouvrir aux personnes pour permettre une meilleure prise en compte de leurs besoins, une évolution des pratiques au sein de notre système de santé, et ainsi éviter que la maladie ne continue à générer de l'exclusion. ■

Marion Quach-Hong

INTERVIEW DE
LOIC BLONDIAUX



Loïc Blondiaux est Professeur de sciences politiques à l'université Paris 1, et auteur du livre *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, au Seuil.

« Qu'est-ce que la démocratie participative? »

Loïc Blondiaux: La démocratie participative renvoie à toute forme d'association de citoyens en processus de décision.

Il y a différentes modalités: l'institutionnalisée, qui relève d'une offre de démarche participative par les autorités politiques, et l'informelle, une mobilisation citoyenne pour interpeller les pouvoirs publics, développer des projets, ou gérer ensemble des communes. Le terme de démocratie participative recouvre des expériences concrètes, une démocratie vivante qui repose sur des citoyens actifs qui critiquent, dialoguent, proposent. Elle renvoie aussi à la qualité de la décision, plus légitime, mieux acceptée, plus juste au sens où elle n'aura pas sacrifié l'intérêt de ceux qui n'avaient pas pu y participer.

Pourquoi la démocratie participative nourrit-elle encore tant de résistance?

L.B.: La culture politique a très peu favorisé la participation des gens et s'en est remise à la représentation par l'élection qui n'a jamais beaucoup exigé des citoyens une fois le vote passé.

Donc cette approche a été à la fois intériorisée par les élus qui ne ressentent pas le besoin de partager la décision, ni d'écouter ceux qui n'ont pas de mandat, et elle est aussi intériorisée par les citoyens eux-mêmes, qui réagissent avec passivité, qui se sont mis dans la peau de consommateurs et non pas d'acteurs des politiques publiques, et pour lesquels la participation n'est pas un réflexe spontané.

Et puis, il y a des résistances liées au fait que la démocratie ce n'est pas que des institutions mais aussi une forme de vie en commun qui s'appuie sur un type de relations entre les citoyens. La société française n'est pas authentiquement démocratique dans son fonctionnement, car l'écart entre les élites et les citoyens est très important. Très tôt, l'école désigne les vainqueurs ou les perdants, mais elle ne produit pas des citoyens. L'école n'apprend pas à participer, elle favorise la compétition, le travail individuel, elle n'apprend pas à prendre la parole en

public mais à respecter l'autorité et elle sanctionne la critique et l'interpellation. D'ailleurs, souvent, ceux qui ont vécu l'école comme un échec ne se reconnaissent pas comme citoyens. Par contre, ceux qui sont consacrés par le système scolaire ont acquis un sentiment de supériorité peu compatible avec l'envie de faire participer les autres.

Ces mépris, ces frustrations sociales ont du mal à se concilier avec des démarches qui cherchent à produire de l'horizontalité. La personne ne sera pas forcément vue comme quelqu'un dont l'avis est important. Donc l'infrastructure pour la participation est faible en France, même dans les entreprises où il y a une faible cogestion ou participation des salariés.

« IL FAUT D'ABORD RESTAURER LA CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS DE CES PERSONNES. IL Y A LE SENS CACHÉ, C'EST-À-DIRE UN SENTIMENT D'ILLÉGITIMITÉ QUI CONDUIT À RESTER EN RETRAIT. »

Alors comment la faire exister?

L.B.: Toute la pensée de l'empowerment vise à contrecarrer ce sentiment d'impuissance ou d'incapacité des catégories populaires et à faire en sorte que la capacité d'agir soit révélée puisque les plus pauvres et les plus faibles n'acquièrent à aucun moment ce sentiment de légitimité et d'utilité. Pour être vraiment dans une démarche de participation, il faut apprendre, prendre la parole, et agir en collectif. Et les expériences d'actions collectives existent, oui, mais elles sont de moins en moins nombreuses face à l'affaiblissement des structures d'éducation populaire, et même des syndicats.

Il faut retrouver à la fois le sens, l'intérêt et la joie ou le plaisir d'agir collectivement dans une société qui valorise les stratégies d'émancipation individuelle et laissent penser qu'elles sont les seules efficaces. Il faut retrouver le pouvoir du collectif pour faire évoluer les rapports de force.

Heureusement, une partie des élus a commencé à comprendre qu'on ne pouvait plus gouverner et prendre des décisions comme avant. Et puis, il y a une sophistication des outils: aujourd'hui on sait

faire participer, avec des techniques d'animation de groupe et des outils numériques.

Comment améliorer la participation des personnes précaires?

L.B.: Il faut d'abord restaurer la confiance dans les institutions de ces personnes. Il y a le sens caché, c'est-à-dire un sentiment d'illégitimité qui conduit à rester en retrait. Cela demande du temps, des moyens qui ne sont pas toujours mobilisés pour les démarches de participation. Les faire participer a un coût plus important que quand il s'agit d'autres publics. Quand les «pauvres» participent c'est plus difficile car leurs attentes sont plus dures à satisfaire que les autres qui ont déjà beaucoup, et les élus ne les voient pas forcément comme un électorat immédiat donc ils ont moins d'intérêt à favoriser leur participation.

Et puis, il y a des dispositifs de participation parfois peu favorables à l'implication dès lors qu'ils valorisent des formes d'expression orale qui sont moins naturelles à ces publics, avec un manque d'effort d'imagination pour un format d'expression différent. Mais ce n'est pas insurmontable!

Pour convaincre les élus, il faut les mettre en situation. Ils se protègent des citoyens mais si vous les amenez à percevoir ce que la participation peut leur apporter, alors ils se rendent plus disponibles. Il y a une méthodologie pour produire une forme d'horizontalité dans ces échanges, et, avec une volonté politique, il devient possible de créer les conditions d'une participation égalitaire et authentique, même si elle se fait parfois au prix de situations assez artificielles où l'on met les inégalités en suspend le temps d'une journée. Le pari, c'est de croire que cela fera évoluer les représentations et permettra de désinhiber ceux qui sont le moins à l'aise. ■

Propos recueillis par Céline Figuière



LA PAROLE EST À VOUS

«Donner son avis», «trouver des informations pratiques sur l'aide sociale», «se renseigner sur les lieux où se soigner», «simplement voir ce qui se fait», «soutenir la démarche de la participation», «échanger avec d'autres professionnels», «écouter les besoins des personnes accompagnées», en cette fin de mois de septembre, chacun est venu avec sa petite idée en tête au conseil consultatif régional des personnes accueillies (CCRPA) de Midi-Pyrénées. Sous le soleil de Toulouse, dans l'enceinte du centre hospitalier Gérard Marchant, ils sont ainsi plus d'une centaine à participer à cette nouvelle journée de rencontre, d'échanges et d'information. Une journée à la configuration revisitée, où chacun est libre d'aller et venir, sans contrainte horaire, sans obligation d'assister à tel ou tel débat. «Le CCRPA a été mis en place il y a plusieurs années, on était dans un système de routine, avec des réunions mensuelles autour d'une table sur un thème unique. Ça n'intéresse pas forcément les gens», analyse Aldo, délégué du CCRPA. «On a voulu sortir de ça, proposer quelque chose de nouveau et d'ouvert sur l'extérieur. Là, les personnes peuvent aller poser des questions à qui elles

veulent, choisir le thème sur lequel elles veulent s'exprimer», poursuit-il. Installé dans les jardins, un forum associatif, composé d'une douzaine de stands, accueille les participants. Dans une ambiance conviviale et décontractée, personnes accompagnées, éducateurs spécialisés, directeurs de structures, représentants d'institutions, étudiants en travail social, se mêlent et parlent de logement, de santé, d'accès aux loisirs ou à la culture. Les discussions portent aussi sur les différents lieux d'accueil pour les personnes à la rue:

accueils de jour, accueils spécifiques pour les femmes, pour les jeunes. Chacun vient piocher l'information dont il a besoin. Comme Marianne, hébergée dans un foyer d'accueil à Toulouse, qui vient pour la première fois au CCRPA: «J'ai été informée de cette journée par le foyer, je suis venue pour obtenir plus de renseignements sur les aides au logement et l'aide vestimentaire. Je pense que, si je suis toujours dans la même situation, je reviendrais la prochaine fois.»

D'UN ATELIER À L'AUTRE

En fil rouge de la journée, trois ateliers permanents sont proposés aux participants. Répartis dans le dédale des salles du centre régional de formation aux métiers du travail social Erasme, qui a accepté de prêter ses locaux pour l'occasion, ces ateliers co-animés par des membres du CCRPA et des intervenants sociaux, portent sur l'habitat,

la santé et le premier accueil social inconditionnel de proximité. Sans déroulé pré-établi, ils se construisent au fil des questions et des interventions. Au sein de l'atelier consacré à la santé, en cercle de discussion, on relève les manques en termes de prise en charge, on confronte les propositions à la réalité du terrain. La parole se libère petit à petit, les idées s'ajoutent au paper board. «D'habitude, le CCRPA se tient ••



... sous forme de plénière, ce nouveau format en ateliers est très intéressant, il crée de véritables espaces de dialogue, cela va dans le bon sens pour donner toujours plus de visibilité à la parole des personnes accompagnées», remarque Nathalie, représentante de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, qui soutient financièrement le CCRPA. Franck, accompagné par l'association Le Relais, salue aussi l'initiative: «*les personnes accueillies sont les premières concernées, c'est important qu'elles aient la parole pour que les institutionnels se rendent compte de comment ça se passe vraiment pour elles.*» Au-delà du recueil des besoins, cet atelier permet aussi de se renseigner sur les dispositifs existants, ainsi, beaucoup entendent parler pour la première fois de la Permanence d'accès aux soins de santé mobile, du centre départemental de vaccination ou encore du centre de lutte anti-tuberculose de la Haute-Garonne. Des cartes de visite sont distribuées, des noms d'associations travaillant dans le champ de la santé et de la santé mentale circulent.

DÉPASSER LES STATUTS

Dans la salle de classe où se tient l'atelier sur le premier accueil social inconditionnel, des affiches au mur rappellent les enjeux de la participation et les moyens de développer le pouvoir d'agir. Et sur le grand tableau blanc, des questions interpellent les participants «*Premier accueil social inconditionnel: de quoi parle-t-on? Comment vous l'imaginez? Comment faut-il l'organiser?*». «*Dès 2012, la FNARS a initié l'idée de créer un premier accueil inconditionnel, cette proposition a ensuite été retravaillée lors des Journées du travail social en 2013, et reprise par l'État dans le plan d'action du travail social. Tout au long du processus, les personnes accompagnées ont été associées à la réflexion*», constate Geneviève, chargée de mission Participation à la FNARS. Suite à une présentation de ce nouveau dispositif, qui devra être coordonné par les départements, les questions sont nombreuses. Plusieurs personnes accompagnées expriment leurs inquiétudes et leurs attentes concrètes. «*C'est essentiel que les personnes concernées puissent donner leur avis, on a trop tendance à faire à leur place, on parle souvent en leur nom. Nous, on ne vit pas la précarité, on essaie juste de la réduire*», revendique Stéphane, ...



« LES PERSONNES ACCUEILLIES
SONT LES PREMIÈRES
CONCERNÉES, C'EST IMPORTANT
QU'ELLES AIENT LA PAROLE
POUR QUE LES INSTITUTIONNELS
SE RENDENT COMPTE DE
COMMENT ÇA SE PASSE
VRAIMENT POUR ELLES. »



... directeur adjoint du foyer du May. Ainsi pour favoriser la prise de parole, c'est en petits groupes que les participants sont invités à réfléchir à la mise en œuvre de ce premier accueil afin qu'il réponde au mieux aux problématiques rencontrées par les personnes en situation de précarité. «*C'est important d'avoir la parole sur ce sujet*», indique Dorian, accompagné par l'association Village douze, «*même si ce n'est pas toujours facile de la prendre en public*», précise-t-il. Le statut de chacun disparaît au sein des groupes, tous parle d'égal à égal, comme l'atteste Fabien, éducateur spécialisé au CHRS Antipoul: «*participer à ce type de journée, ça permet de sortir de la relation de travailleur social à personne accompagnée, ça bouscule les pratiques et oblige à ne pas rester dans un fonctionnement figé*». Après ce CCRPA, un important travail avec les partenaires sera nécessaire pour réaliser les préconisations récoltées, comme par exemple, celle d'associer les personnes accueillies aux temps de concertation organisés par les départements avant l'ouverture de ces accueils. De leur côté, les membres du CCRPA pensent déjà à la prochaine mobilisation: «*on va continuer à améliorer le fonctionnement du conseil consultatif pour atteindre toujours plus de monde, notamment ceux et celles qui se trouvent à la rue*», conclut Mamadou, délégué du CCRPA. 🇫🇷

Laure Pauthier





Sur un pied d'égalité

Instituée par la loi 2002-2, la participation des personnes accueillies et accompagnées à la vie des établissements sociaux et médico-sociaux tarde à être réellement mise en œuvre au sein de toutes les structures. Des initiatives se multiplient pourtant pour rendre effectif ce processus qui favorise le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité. Mais comment les travailleurs sociaux intègrent-ils concrètement la participation dans leurs pratiques d'accompagnement ? Retour d'expériences.

Souvent débordés, les travailleurs sociaux peuvent parfois considérer la participation des personnes accompagnées comme une perte de temps. Bien au contraire, témoigne Joëlle Quéguiner, éducatrice pendant de nombreuses années et aujourd'hui chef de service au foyer du Jarlot, dans le Finistère, pour la fondation Massé-Trévidy, qui regroupe notamment des CHR, un CHU et une pension de famille : « dans le cadre des instances participatives, on découvre les personnes accueillies différemment, plus seulement avec leurs difficultés, mais aussi avec leurs connaissances, leurs compétences. La vision qu'elles ont des travailleurs sociaux change également. On gomme certaines barrières, on sort de l'image de l'intervenant social en toute puissance, qui ne dit rien de lui, mais qui doit tout savoir de l'autre. L'accompagnement s'en ressent et se fait parfois moins dans l'opposition. » Au-delà de cette évolution relationnelle, la participation peut aussi être un véritable outil de mobilisation sur lequel s'appuyer. Lorsqu'elles se rendent à des groupes de travail, dans des commissions, ou lors de rendez-vous politiques en tant que représentantes, les personnes accompagnées, en plus de pouvoir exprimer leurs besoins, travaillent sur la ponctualité, sur l'hygiène, elles préparent à l'avance ces réu-

nions, comme pour un entretien d'embauche, elles s'initient à la prise de parole en public, créent du lien avec les autres et exercent leur citoyenneté. Autant d'acquis qu'elles pourront valoriser dans leur vie future en s'impliquant par exemple dans le milieu associatif, dans les commissions de quartier, ou même au sein d'une collectivité locale.

FAIRE DE LA PARTICIPATION UN RÉFLEXE

La participation vient également bousculer les habitudes de travail. « On pense souvent bien faire, les personnes accompagnées peuvent faire tomber nos certitudes, remettre en question notre posture professionnelle. Quand on n'est pas convaincu par l'intérêt de la démarche, il faut assister au moins une fois à une instance participative », affirme Joëlle Quéguiner. Aujourd'hui, elle ne peut plus comprendre qu'il y ait des modifications au sein d'une structure, sans que les personnes accompagnées ne soient systématiquement associées. Pas besoin de révolutionner le quotidien pour cela, les possibilités sont multiples, et simples à mettre en place, comme par exemple organiser des temps de rencontre informelles autour d'un café, proposer des réflexions en petits groupes, mettre à disposition une boîte à

idées, consacrer un grand panneau d'information aux actualités des instances participatives, et le changer souvent de place pour qu'il soit vu. En Bretagne également, l'Association pour le Soutien aux Adultes en Difficultés qui travaille sur l'insertion par le logement a créé, en 2012, le groupe Chez'R'Asad. Deux

« LES PERSONNES PEUVENT ÉGALEMENT CONTINUER DE PARTICIPER LORSQU'ELLES NE SONT PLUS SUIVIES, BEAUCOUP ONT ENVIE DE RENDRE L'AIDE QU'ELLES ONT REÇUE. »

SOPHIE CABARET

objectifs pour ce temps d'échange mensuel : faciliter l'accès au CCPA et au CCRPA, et développer des actions collectives. « Ce sont les travailleurs sociaux qui proposent aux personnes de participer quand elles les sentent prêtes dans leur parcours de vie, ce groupe permet d'aller plus loin dans l'accompagnement, dans la confiance », explique

Sophie Cabaret, responsable de l'équipe. « Les personnes peuvent également continuer de participer lorsqu'elles ne sont plus suivies, beaucoup ont envie de rendre l'aide qu'elles ont reçue » ajoute-t-elle. C'est le cas de Dominique Le Duff, qui a été accompagnée par l'association dans un logement temporaire, de 2013 à 2014, mais qui revient toujours dans le groupe : « je peux échanger avec d'autres personnes accompagnées, donner des idées nouvelles aux travailleurs sociaux, tout le monde n'a pas vécu dans un logement en attente, c'est à nous d'agir, pas seulement aux professionnels ». Co-construire plus qu'imposer, un changement d'état d'esprit qui prend du temps, mais qui se distille petit à petit, notamment grâce à la création et au développement du CCPA, et de ses déclinaisons en régions. Reste à ne pas laisser l'initiative s'essouffler, et à la porter dès la formation des travailleurs sociaux. « Lorsque l'on parle participation aux étudiants, nombreux sont ceux qui pensent à la participation financière, il faudrait vraiment qu'il y ait un module pour les stagiaires, avec l'obligation d'avoir un travail à fournir sur la participation, en leur demandant ce qu'ils ont découvert sur leur terrain de stage, ce qu'ils ont pu mettre en œuvre », plaide Joëlle Quéguiner. ■

Laure Pauthier



DE L'EXPÉRIENCE DE VIE À LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Dans l'agglomération grenobloise, un collectif d'organismes sanitaires et sociaux vient de lancer un projet visant à développer et promouvoir le recrutement de travailleurs pairs au sein des structures sociales, médico-sociales et des institutions. En s'appuyant sur leur propre vécu, ces salariés apportent leur soutien aux personnes en difficulté qui vivent des situations similaires à celles qu'ils ont pu connaître par le passé, entraînant un bouleversement des pratiques d'accompagnement.

Porté administrativement par le Relais Ozanam, le projet « Travail pair », lancé fin 2015 suite à un appel à projets de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées, réunit de nombreux partenaires : le centre de soins infirmiers Abbé Grégoire, les associations Althéa, L'oiseau bleu, LAHSO, Un toit pour tous, l'UMIJ, mais également le centre hospitalier Alpes Isère, l'université Grenoble Alpes, le collectif SOIF de connaissances et la Direction de la santé publique et environnementale (DSPE) de la Ville de Grenoble. Chacun des acteurs s'est engagé à réfléchir à l'embauche de travailleurs pairs au sein de ses services. Du recensement des dispositifs de pair-aidance existant en France et à l'international à la formation des équipes et des partenaires locaux, en passant par la facilitation de l'intégration des travailleurs pairs au sein des structures, le projet cherche à trouver des réponses aux questions encore nombreuses sur le travail pair. Les travailleurs pairs ne font-ils pas concurrence aux travailleurs sociaux ? Sont-ils à même de se protéger, de gérer la distance avec les personnes accompagnées ? Est-ce qu'en rémunérant une personne sur son vécu, on ne la stigmatise pas ? « En aucun cas, les travailleurs pairs ne remplacent les travailleurs sociaux, ils viennent enrichir des équipes pluridisciplinaires, apporter un point de vue différent, une meilleure compréhension des situations, c'est vraiment un type d'intervention qui s'ajoute à la palette de l'équipe », répond Juliette Gervaux, chargée de mission sur ce projet. « Cela permet de créer un autre contact avec les personnes accompagnées, qui acceptent parfois mieux de se faire bousculer par des professionnels qui ont le même langage, les mêmes codes », ajoute-t-elle. Les travailleurs pairs peuvent aussi renouer le lien avec des publics en « saturation » des travailleurs sociaux, qui ont eu de mauvaises expériences et se sont braqués. Ainsi l'accompagnement ne repose plus seulement sur

une compétence validée par un diplôme, mais sur une expérience de vie. La démarche va bien au-delà de la participation : « lorsqu'on embauche des personnes parce qu'elles ont une compétence de part leur vécu, on conforte l'idée qu'elles ont leur mot à dire, on est dans une logique de reconnaissance des rôles et des compétences de chacun », souligne Juliette Gervaux. Un changement d'approche qui vient également réinterroger tout le fonctionnement institutionnel.

UNE ACCULTURATION EN MARCHÉ

Aujourd'hui, six travailleurs pairs sont déjà embauchés à Grenoble : trois au centre de soins infirmiers Abbé Grégoire sur le projet Totem « de la rue au logement » et trois à la Direction Santé Publique et Environnementale de la ville, en tant que médiateurs avec des missions d'accès aux droits en santé sur les quartiers politiques de la ville. Afin que les postes ne soient pas soumis à la temporalité de l'appel à projets, les embauches sont réalisées sur les fonds propres des structures, impliquant un véritable engagement de celles-ci, avec l'ambition que les travailleurs pairs puissent bénéficier de contrats de droit commun. Rattachés au projet, des modules de formation sur le travail pair seront prochainement proposés aux professionnels, aux élus et aux étudiants en travail social de la région. La dynamique est lancée, la réflexion sur l'embauche de nouveaux travailleurs pairs devrait se poursuivre dans les mois à venir. ■

Laure Pauthier



**LA FNARS A CRÉÉ UN
COLLÈGE PERSONNES
ACCUEILLIES AU
SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DEPUIS 2012.**

LA PARTICIPATION À LA FNARS

DU GAN «USAGERS» AU GAN «PARTICIPATION»

Dès 2004, soit deux ans après la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la FNARS place la participation dans les axes prioritaires de son projet fédéral 2004-2009 pour «affirmer la place des usagers dans le réseau, dans la vie locale». S'en suit la mise en place d'une commission «usagers» composée majoritairement de professionnels et de personnes accueillies, qui se réunissent quatre fois par an. Cette nouvelle commission doit développer la participation des usagers dans les associations. Des chartes de l'«association citoyenne» et de l'«établissement citoyen» sont élaborées par le groupe pour appuyer cette démarche. Peu à peu, cette commission devient un groupe d'appui national (GAN) au même titre que les autres thématiques travaillées au sein de la FNARS, et voit sa composition évoluer vers une majorité de personnes accueillies qui sont associées à l'animation de ces temps de travail. Pour les participants, ce groupe est à la fois «un lieu d'information, d'échanges et une instance incontournable de consultation au sein de la FNARS».

OUTILLER LE RÉSEAU POUR DÉVELOPPER LA PARTICIPATION

Depuis les journées nationales de la participation citoyenne à Caen en 2009, cette thématique est prise en compte dans l'ensemble des écrits et actions de la Fédération. Le GAN Participation produit, quant à lui, des guides et autres outils pour accompagner les associations adhérentes de la FNARS dans leur propre vision et mise en œuvre concrète de la participation dans leur structure. Ainsi en 2013, le guide pratique «Élaborer le règlement de fonctionnement», réalisé en collaboration avec l'ANIL (l'agence nationale information logement) et disponible sur le site internet de la FNARS, a aidé les associations à repenser leur règlement de fonctionnement dans

le respect des droits fondamentaux des personnes. L'enjeu de ce guide est de passer de la théorie à la pratique, en donnant des clés aux équipes de direction et aux personnes accueillies dans leur structure pour faire évoluer les pratiques du travail social vers un mode de relation plus égalitaire.

Afin de mesurer le taux de participation des personnes dans le réseau de la FNARS, le GAN a réalisé une enquête, en 2015. Le premier volet, quantitatif, montre que les associations adhérentes se sont emparées du sujet, puisqu'elles sont plus de 90% à avoir mis en place une instance de participation (conseil de vie sociale, groupe de parole, conseil de résidents ou autre forme de participation) ainsi qu'une implication forte des personnes accueillies dans ces instances. Le second volet, qualitatif, sera lancé début 2017, et permettra de recenser les besoins des adhérents pour développer ou consolider ce processus.

PARTICIPER AUX POLITIQUES PUBLIQUES

La participation s'est développée au sein du réseau de la FNARS, mais également dans des institutions. En 2011, la FNARS ...

... co-anime le groupe de travail du CNLE (Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion) qui publie un guide pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques. L'année suivante, le CNLE a mis en place le 8^e collège, composé de personnes en situation de pauvreté, appelé à contribuer à partir de leur expérience de la pauvreté, aux travaux du CNLE pour lutter contre l'exclusion. Les membres du 8^e collège ont été associés aux groupes de travail préparatoires à la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Parce que les décisions politiques ne se prennent pas qu'à Paris, la FNARS a contribué au développement de Conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies (CCRPA), dès 2011. Présents aujourd'hui dans toutes les régions et coordonnées soit par la Fondation de l'Armée du Salut soit par la FNARS et l'Uniopss, ces CCRPA construisent des propositions d'amélioration des politiques publiques locales ou nationales. En 2014, la loi ALUR donne enfin une reconnaissance légale aux CCRPA (et CCPA au niveau national), dont les modalités de fonctionnement viennent d'être définies par un décret publié au journal officiel fin octobre. Les services de l'État ont d'ailleurs pu expérimenter la co-construction des politiques publiques dans le cadre de la rédaction de ce texte en associant des membres du CCPA, des CCRPA, et les associations nationales.

PARTICIPER À LA GOUVERNANCE DE LA FÉDÉRATION

Pour associer pleinement les personnes accueillies dans le réseau aux prises de décisions, la FNARS a créé un collège Personnes accueillies au sein du conseil d'administration depuis 2012. Aujourd'hui, le conseil d'administration compte trois personnes accueillies et le bureau fédéral, une.

Certaines associations régionales FNARS ont également ouvert leurs instances à la participation. En s'appuyant sur l'expertise développée, il est maintenant nécessaire de mettre en place une évaluation de la démarche en interne, en associant les personnes à l'élaboration des indicateurs. Le processus de participation est maintenant engagé à la FNARS, beaucoup de pratiques ont évoluées et il serait aujourd'hui inconcevable d'organiser une journée thématique nationale sans associer les personnes accueillies à la préparation et au débat le jour J. Mais cette démarche reste encore très fragile et doit constamment être rappelée. Il s'agit donc maintenant de la consolider pour faire en sorte que l'association des personnes aux projets et actions de la FNARS devienne la norme, un réflexe pour tous et partout. Développer, avec les personnes et les élus du conseil d'administration, la réflexion sur la notion de représentativité des personnes, dans les instances extérieures à la FNARS, est un autre enjeu pour 2017. ■

Geneviève Colinet
et les membres du GAN Participation

VUE D'AILLEURS HOMELESS, NOT HOPELESS

Il y a 20 ans, au Danemark, les droits sociaux de base étaient mis de côté dès lors qu'une personne entrait dans un centre d'hébergement. Un groupe de personnes sans-abri a décidé qu'il était temps de changer cela, en constituant SAND, l'organisation des personnes sans-abri au Danemark.

INTERVIEW DE HARALD THISTED GJERSØE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SAND, TRÉSORIER ET SECRÉTAIRE

« Comment la participation des personnes accompagnées a-t-elle émergé au Danemark ? »

Harald Thisted Gjersøe : Travail forcé, retrait de vos prestations sociales et un peu d'argent de poche, voilà ce qui était la réalité jusqu'à la fin des années 90 quand vous n'aviez pas votre propre domicile et que vous faisiez une demande pour une place en centre d'hébergement au Danemark. Entre les lignes, il était sous-entendu que les personnes qui avaient perdu leur logement, n'étaient pas en mesure de prendre soin d'elles-mêmes sur tous les aspects de leur vie. Les centres d'hébergement avaient à cette époque un caractère « disciplinaire » dans la mesure où leur action visait à remettre les personnes « sur la bonne voie » par le travail et la punition.

La résistance a commencé à s'organiser, tout simplement parce que perdre son emploi et sa maison ne signifie pas avoir perdu sa dignité. Les premiers conseils des résidents se sont ainsi créés avec l'objectif de gagner en influence dans les établissements et de promouvoir l'engagement personnel. Les personnes sans-abri ont



alors fait des déclarations sur la manière dont les lieux d'accueil devaient être organisés de leur point de vue. Elles ont mis en place des règles de fonctionnement qu'elles considéraient comme pertinentes pour le lieu, ont exprimé leurs besoins et ont demandé à pouvoir participer activement à toutes les décisions qui concernaient leur vie.

Dans quel contexte, l'organisation SAND a-t-elle été créée ?

H.T.G. : Pour un groupe de personne sans-abri, agir uniquement sur le cadre de vie quotidien, c'est-à-dire dans le centre d'hébergement, n'était pas suffisant. Elles voulaient inscrire leur action dans un contexte politique et social plus large, et créer une voix pour les personnes sans-abri afin qu'elles ne soient plus ignorées. Ainsi, des comités locaux ont été fondés par la mobilisation des membres des centres d'hébergement, des évènements ont été organisés pour sensibiliser l'opinion publique et montrer que les sans-abri doivent être reconnus comme des membres actifs de la société et qu'ils ont une parole égale à celle des autres concernant leur situation. En 1998, les demandes des personnes sans-abri ont finalement été entendues par le Par-

lement danois. Ce fut un grand jour puisque la loi danoise sur les services sociaux a établi que les usagers des services pour sans-abri devaient être associés à toutes les questions qui concernaient leur vie quotidienne. SAND a officiellement été créée en 2001 avec un soutien financier du ministère des Affaires sociales.

Quelles sont les principales missions de SAND ?

H.T.G. : SAND est une organisation pour les personnes sans domicile ou anciennement sans-abri au Danemark. Relais de ceux qui n'ont pas la parole, elle propose une plateforme sociale et politique pour les personnes marginalisées et soutient activement l'établissement de conseils de résidents dans les centres d'hébergement pour les personnes sans-abri. Les représentants de ces conseils se réunissent dans les comités SAND régionaux, au nombre de 12 dans tout le Danemark. Ces comités travaillent au niveau local avec les centres d'hébergement et entretiennent des contacts réguliers avec les élus locaux afin de garantir les droits des personnes sans-abri et faciliter leur participation à tous les niveaux. Ils sont consultés lorsque des décisions doivent être prises sur les champs qui les concernent. Ces changements ne se sont pas fait du jour au lendemain. Ce fut une bataille longue et difficile. Lorsque SAND a été fondé, il y a 15 ans, personne ne nous prédisait une durée de vie aussi longue. Aujourd'hui, nous sommes forts, comme la voix de ceux qui n'ont personne pour parler de leur situation. 📄

+ Plus d'informations sur : www.sandudvalg.dk

Propos recueillis par Samuel Le Floch



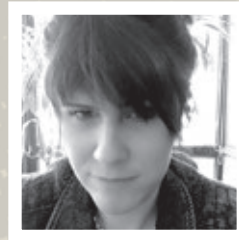
QUELQUES CHIFFRES DU SANS-ABRISME AU DANEMARK
(SOURCE : SAND)

- Environ 6 000 personnes sont sans domicile
- Environ 150 personnes sans-abri ou anciennement sans-abri sont actives au sein de l'organisation SAND.
- Le Bureau de SAND est composé de personnes sans-abri ou anciennement sans-abri issues de toutes les régions du Danemark. Le Bureau identifie les sujets d'intérêt dans le champ du sans-abrisme et définit les actions de l'organisation.
- 12 comités de SAND sont répartis au Danemark et travaillent au niveau local et régional. Ils siègent dans diverses instances relevant du champ du sans-abrisme et des politiques sociales.

RESPONSABLE DE CADA



Monique Toutain, directrice de l'association Itinéraires qui gère notamment un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) dans le Calvados, et de Sophie Becker, responsable du CADA du Centre d'action sociale protestant à Paris.



Quel est votre parcours professionnel ?

Monique Toutain : Je suis éducatrice spécialisée de formation, j'ai également un DEA en sciences de l'éducation. Je suis arrivée au sein de l'association Itinéraires il y a 19 ans comme chef de service du foyer d'urgence. Je suis ensuite devenue directrice pédagogique, puis directrice de l'association. Le CADA a ouvert en 2003 alors que l'on s'occupait d'urgence et d'insertion. À l'époque, nous avons choisi d'accompagner des demandeurs d'asile, car, de fait, ces personnes venaient aux portes de nos foyers d'urgence, et que cela correspondait à notre mission d'accueil, de fraternité, aux valeurs que nous défendons.

Sophie Becker : J'ai suivi une formation en psychologie, je suis titulaire d'une maîtrise. J'ai rencontré le centre d'action sociale protestant (CASP) lors d'un bénévolat en 1999. J'avais pour mission de m'occuper des enfants réfugiés en France lors

de la guerre au Kosovo. La rencontre avec ce public de demandeurs d'asile a été un vrai coup de cœur. Je suis restée deux mois et j'ai dû partir pour poursuivre mes études dans une autre région. Un an après, le directeur du centre m'a recontactée pour me recruter. Entre temps, le CASP avait développé un projet de pré-CADA avec des familles vulnérables en attente de places CADA. En mars 2001, le pré-CADA a évolué en CADA, j'en suis responsable depuis.

Comment est structuré le CADA ?

M.T. : En 2003, le CADA compte 84 places pour les personnes isolées ou familles, en appartements individuels, en cohabitation pour certains, répartis entre Caen, Lisieux et Mézidon-Canon. Une vingtaine de nationalités se côtoient chaque année. Il y a des permanences tous les jours pendant lesquelles les personnes rencontrent les travailleurs sociaux, mais les éducateurs se déplacent aussi à domicile, et accompagnent parfois physiquement les personnes pour leurs démarches administratives, ou pour des rendez-vous à l'OFPPA ou à la CNDA quand ils les sentent fragiles.

S.B. : Le public est exclusivement composé de familles en demande d'asile. En 2001, à la création du CADA, le centre était composé de 50 places en collectif. En 2003, après

une consultation des personnes accueillies et une réflexion menée sur deux ans d'expérimentation d'hébergement collectif, il a été décidé de fonctionner en CADA diffus ou éclaté. Ce choix répondant aux besoins de maintenir la personne dans l'autonomie, de conserver ses acquis et de préserver les relations intrafamiliales, tout en favorisant son bien-être.

« CE MÉTIER ME PERMET DE DÉFENDRE LES VALEURS DE FRATERNITÉ QUI SONT INDISPENSABLES À METTRE EN AVANT AUJOURD'HUI »

MONIQUE TOUTAIN

En 2010, à cause de restrictions budgétaires, le modèle a été repensé. Au regard des bénéfices constatés pour les personnes accueillies, nous ne voulions pas revenir à l'hébergement collectif. En concertation avec les familles, nous avons choisi d'expérimenter l'hébergement diffus partagé (cohabitation de deux familles dans un appartement). Sur un temps moyen, la cohabitation joue un rôle dans l'intégration des personnes, en favorisant une ouverture à la culture et à la différence de l'autre. En ce

sens, nous proposons aux familles des ateliers « vivre-ensemble-vivre en France ». N'ayant pas d'antériorité avec le pays d'accueil, durant leur prise en charge en CADA, il est essentiel de leur donner les clés pour s'intégrer dans la société. D'un fonctionnement très assisté à l'ouverture du centre, nous sommes passés à l'autonomisation et l'intégration des familles. De même, il n'y a pas de référent unique, chaque famille a affaire à chaque professionnel du centre, parce que nous avons souhaité multiplier les regards, dans un souci de bientraitance. Aujourd'hui, le CADA compte 110 places.

Quel est votre rôle ?

M.T. : Je suis là pour apporter un soutien maximum aux différents membres de l'équipe du CADA, composée de quatre éducatrices spécialisées et monitrices-éducatrices, d'un chef de service et d'une psychologue dédiée à l'équipe éducative qui intervient 1h30 par semaine. Je défends beaucoup cette place du psychologue, ce n'est pas simple pour les équipes de recevoir des histoires de vie difficiles. Il s'agit de leur offrir des conditions décentes, car c'est un travail passionnant, mais délicat et éprouvant. J'essaie également de développer, d'encourager les partenariats sur le territoire, de saisir d'autres associations, de mettre en valeur tout ••

RESPONSABLE DE CADA

... ce qui se passe et qui est positif. Dans cette optique, je participe aussi aux débats publics pour évoquer la question des demandeurs d'asile et faire évoluer le regard sur ce public. Dans le contexte géopolitique actuel, l'exode est aujourd'hui massif, c'est notre engagement de soutenir, re-contextualiser, inventer des formes de solidarité et de partage, et faire respecter les droits de l'Homme. Je rencontre les demandeurs d'asile s'il y a des tensions avec l'équipe, entre eux ou avec les voisins. Finalement, c'est rare. J'essaie toujours de dédramatiser, le dialogue et l'explication sont essentiels. Il s'agit de lutter contre les représentations réciproques, d'autant plus dans le contexte dans lequel nous vivons. Je participe au conseil de vie sociale avec un membre du conseil d'administration, lieu d'expression important et riche. Je gère les projets d'extension, je réponds aux appels à projet, et ce en lien avec l'équipe, car, bien évidemment, c'est un secteur qui ne cesse de se développer. Nous allons par exemple prochainement répondre à un appel à projet pour l'ouverture d'un centre provisoire d'hébergement destiné aux bénéficiaires d'une protection internationale, si je reçois un avis favorable des mairies. Mon rôle est aussi de faire fonctionner le service dans le cadre législatif établi, de le transmettre et être garante de son application, par exemple concernant la loi de juillet 2015, de participer aux réunions avec l'OFII sur le territoire afin de faciliter l'accueil et l'accompagnement des personnes et favoriser le travail de l'équipe qui porte au quotidien l'exercice de cette mission. Je participe à certaines réunions d'équipe et rencontre les résidents si nécessaire. J'interpelle l'ARS pour signaler par exemple le manque de médecins sur un territoire. Et bien sûr, je construis

et défends les budgets. **S.B. :** L'une de mes missions est la coordination de l'équipe de trois salariés, qui sera bientôt élargie à six. Il y a une qualité à développer avec des entretiens mensuels avec chaque membre de l'équipe, avec des réunions de service, des journées techniques tous les trimestres sur une thématique spécifique ou pour travailler sur des dysfonctionnements. Il est important d'avoir des temps avec l'équipe. Si l'on souhaite que les accueillis aillent bien, il est fondamental que les accueillants aillent bien. Je travaille aussi sur la contractualisation de la prise en charge des demandeurs d'asile, dans ce cadre, j'essaie de passer du temps avec les familles. Je pense que pour pouvoir impulser les réformes et revoir l'organisation, il faut prendre le pouls du CADA et cela passe par la connaissance des personnes accueillies. Je participe aux visites à domicile, je fais les entretiens d'entrée, et je rencontre les personnes à chaque grande étape, comme lors du rejet de la demande par l'OFPPA ou l'établissement du contrat de maintien. Cela passe également, par des rencontres informelles pour s'enquérir de l'humain des personnes. Il est essentiel de considérer l'humain dans toutes ses dimensions, à travers son parcours de vie, de tisser une relation de qualité, qui ne se réduise pas à un accompagnement purement administratif. J'oriente les équipes en ce sens, je tiens à cet accompagnement de proximité et de qualité. Lorsque l'accompagnement est restreint, il y a plus de conflits, de cristallisation, de frustration, par exemple au moment de la sortie, en refusant de quitter le centre. Au CADA du CASP depuis 2001, il n'y a jamais eu de procédure d'expulsion, les personnes sont toujours sorties dans les délais impartis.

L'accompagnement de confiance, de qualité, de proximité fait en sorte que l'on peut atteindre les indicateurs de gestion fixés tout en restant humain. Cela demande du temps, mais il est précieux et fructueux de prendre ce temps. Je veille également à mettre les personnes accueillies au centre du dispositif, pour cela il faut les écouter régulièrement, les impliquer, ne pas avoir peur des suggestions, de la critique, et s'appuyer sur leurs besoins, leurs envies.

« IL EST ESSENTIEL DE CONSIDÉRER L'HUMAIN DANS TOUTES SES DIMENSIONS, À TRAVERS SON PARCOURS DE VIE, DE TISSER UNE RELATION DE QUALITÉ, QUI NE SE RÉDUISE PAS À UN ACCOMPAGNEMENT PUREMENT ADMINISTRATIF. »
SOPHIE BECKER

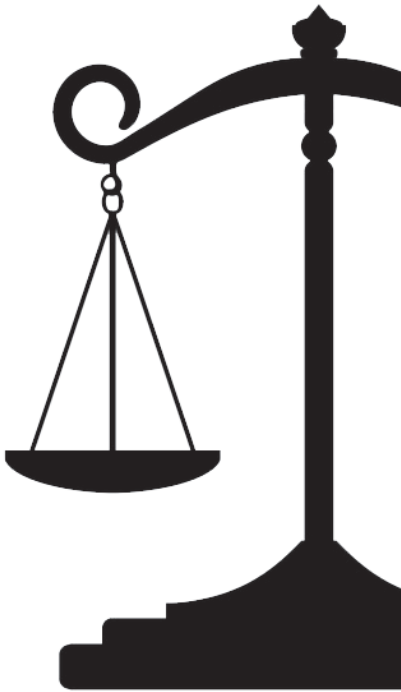
Que vous apporte ce métier ?
M.T. : Je me sens à l'aise dans le mode de fonctionnement d'une association et dans ce qu'elle peut me permettre de dire, de faire. Même si c'est parfois compliqué, il y a une certaine liberté d'action, de créativité qui me paraît essentielle. Ce métier me permet de défendre des valeurs de fraternité qui sont indispensables à mettre en avant aujourd'hui, pour résister collectivement aux logiques d'exclusion qui se mettent en place. On est aujourd'hui dans un monde où l'on est en permanence déstabilisé par

tout ce qu'il se passe, la segmentation fait que la solidarité n'existe plus, la parole associative doit pouvoir ramener cette cohérence, cette créativité, affirmer que c'est ensemble que nous sommes forts pour faire vivre les valeurs de la République. Nous pouvons résister à cette ambiance négative, pour soi-même, pour les équipes, pour les personnes accueillies, bref, rester vivants. **S.B. :** J'ai la chance de travailler pour une association qui défend la qualité et un accompagnement humain, au-delà des réformes. Ce qui est passionnant dans ce métier, c'est la rencontre avec les personnes accueillies. Cela nous décentre de notre façon de vivre en France, de nos représentations, ça apprend l'ouverture et à quel point l'humain peut être riche. Au-delà de leur passé traumatique qu'il faut accompagner et de leur vulnérabilité, les demandeurs d'asile ont de nombreuses potentialités et ressources, il est essentiel de les valoriser, et ne pas les voir uniquement comme des victimes. 

Propos recueillis par Laure Pauthier



L'ACTION DE GROUPE : UNE NOUVELLE RESSOURCE POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ?



Longtemps ignorée en droit français, l'action de groupe vient de connaître une nouvelle évolution à l'occasion de l'adoption de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle le 12 octobre 2016 par le Parlement. Cette loi ouvre de nouvelles possibilités pour les justiciables et peut constituer un instrument dans la lutte contre l'exclusion, avec des personnes en situation de précarité qui recourent trop rarement à la justice pour défendre leurs droits.

Née en Angleterre au Moyen-Âge et largement utilisée aux États-Unis depuis le XIX^e siècle, l'action de groupe, connue également sous le nom de « *class action* » ou d'« *action collective* », permet à un grand nombre de personnes ayant un intérêt commun de se regrouper dans une seule action en justice pour faire valoir leur droit ou pour obtenir l'indemnisation de leur préjudice. Selon les pays, l'action de groupe peut présenter différentes modalités. Initialement prévue en droit de la consommation, son champ peut recouvrir de nombreux domaines dont l'environnement ou les droits civiques. Elle peut être introduite par une personne physique, un avocat, une association voire une autorité publique indépendante chargée de la défense des droits des citoyens. Il existe deux systèmes pour introduire des personnes dans une action de groupe : soit elles adhèrent volon-

tairement à l'action collective ce qui implique une large publicité de la procédure pour toucher un maximum de personnes (« *opt-in* ») soit toutes les victimes potentielles sont d'office intégrées, à l'exception de celles qui manifestent la volonté de s'exclure du groupe (« *opt-out* »).

UNE ACTION FAVORISANT L'ACCÈS À LA JUSTICE

Par son caractère collectif, l'action de groupe contribue à améliorer l'accès des citoyens à la justice. Bien que tout individu lésé puisse mener une action individuelle devant le juge pour obtenir la réparation de son dommage, il peut souvent être dissuadé d'agir soit parce que le gain est trop faible pour supporter les coûts d'un procès soit parce que, seul, il ne parviendra pas à prouver la responsabilité de l'entreprise ou de l'administration qui lui cause un préjudice. En associant de nombreuses personnes qui subissent

un même dommage, l'action de groupe permet de rééquilibrer les rapports entre les différentes parties (entreprises/consommateurs, administration/administrés, salariés/employeurs, etc.) et de sanctionner des comportements illégaux là où des requêtes individuelles n'auraient que peu d'efficacité. Elle conduit à un partage des frais de justice et favorise également la bonne administration de la justice en allégeant le nombre de procès et en évitant des décisions de justice contradictoires. Souvent pensée sous l'angle du consommateur, l'action de groupe peut aussi être un outil au service de l'inclusion sociale. Par crainte de perdre le peu qu'elles possèdent, ou par méconnaissance de leurs droits et des procédures judiciaires complexes, peu de personnes en situation de précarité ont recours au juge. L'action de groupe peut leur redonner une part de citoyen-

neté. Or jusqu'à présent, le droit français ne leur permettait pas de pouvoir agir collectivement.

DE NOUVEAUX CHAMPS POUR L'ACTION DE GROUPE

Alors que l'action de groupe s'est développée depuis plusieurs années en Europe, il a fallu attendre la loi Hamon de 2014 et, plus récemment, la loi de modernisation de la santé pour que l'action de groupe face véritablement son entrée en droit français. Le législateur a cependant circonscrit ces actions de groupe aux litiges liés à la consommation et aux pratiques anticoncurrentielles ainsi qu'aux dommages liés aux produits de santé. La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle marque une nouvelle étape. Reprenant en grande partie la recommandation adoptée le 11 juin 2013 par la Commission ...



... européenne destinée à favoriser le développement de l'action de groupe dans les États de l'Union européenne, la loi étend les domaines dans lesquels l'action de groupe peut être utilisée et détermine une procédure commune. L'action de groupe sera désormais également ouverte devant le juge judiciaire ou le juge administratif en cas de discrimination, de discrimination au travail, de violation de la loi Informatique et Libertés et en matière d'environnement. Elle sera possible lorsque plusieurs personnes placées dans une situation similaire ont subi un même dommage, imputable à une même personne privée ou publique et causé par un manquement à ses obligations légales ou contractuelles.

UN SOCLE COMMUN DE RÈGLES

Elle pourra être exercée pour faire cesser un manquement, pour obtenir réparation des préjudices subis ou dans les deux cas. L'initiative du recours sera limitée aux associations agréées et aux associations régulièrement déclarées depuis cinq ans dont l'objet statutaire comporte la défense d'intérêts auxquels il a été porté atteinte (syndicats pour les discriminations liées au travail). La procédure fera alors l'objet de plusieurs étapes. En premier lieu, l'association devra mettre en demeure la personne causant

le dommage de cesser le manquement ou de réparer les préjudices subis dans un délai de quatre mois. À l'issue de ce délai, le juge pourra enjoindre au défendeur de mettre fin au manquement et prononcer des astreintes. Lorsque la procédure vise la réparation des préjudices, la juridiction saisie devra statuer sur la responsabilité du défendeur. Si elle est reconnue, le juge identifiera dans un même jugement les critères de rattachement au groupe, les préjudices susceptibles d'être réparés et les modalités de publicité. Informées du jugement, les victimes devront adhérer au groupe en adressant une demande de réparation, soit à l'association ayant introduit l'action, soit à la personne condamnée. L'indemnisation pourra être individuelle ou collective. Dans cette dernière hypothèse, l'association pourra négocier le montant des indemnités. L'accord devra alors faire l'objet d'une homologation par le juge.

FAIRE RECONNAITRE SES DROITS

Par ailleurs, la loi crée une nouvelle forme de saisine collective devant le juge administratif : « l'action en reconnaissance de droits ». Issue d'une préconisation du rapport du groupe de travail de 2009 sur l'action collective en droit administratif et introduite par amendement du Sénat, cette action se distingue de

l'action de groupe dans la mesure où elle ne nécessite ni de constituer un groupe des victimes, ni de porter leur action indemnitaire. En effet, une association ou un syndicat pourra introduire cette action pour que la reconnaissance de droits individuels résultant de l'application de la loi ou du règlement en faveur d'un groupe indéterminé de personnes ayant le même intérêt soit effective, à la condition que leur objet statutaire comporte la défense de cet intérêt. Elle pourra notamment être utilisée pour obtenir le versement d'une somme d'argent légalement due ou à la décharge d'une somme d'argent illégalement réclamée. Les personnes dont les droits auront ainsi été reconnus par le juge administratif pourront s'en prévaloir auprès de toute autorité administrative ou juridictionnelle. Reste à savoir comment ces nouvelles procédures seront mises en œuvre, mais de nouvelles perspectives semblent aujourd'hui possibles. Avec la reconnaissance de la discrimination pour précarité sociale (ou « *pauvrophobie* »), les associations devraient par exemple pouvoir introduire une action de groupe au bénéfice de l'ensemble des personnes victimes pour faire cesser les manquements d'une entreprise ou d'une administration. ■

Katya Benmansour

L'ACTION DE GROUPE SERA POSSIBLE LORSQUE PLUSIEURS PERSONNES PLACÉES DANS UNE SITUATION SIMILAIRE ONT SUBI UN MÊME DOMMAGE, IMPUTABLE À UNE MÊME PERSONNE PRIVÉE OU PUBLIQUE ET CAUSÉ PAR UN MANQUEMENT À SES OBLIGATIONS LÉGALES OU CONTRACTUELLES.

**CHÔMAGE, PRÉCARITÉ:
HALTE AUX IDÉES REÇUES!**

D'après une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), en 2014, 53% des Français estimaient que le RSA incitait les gens à ne pas travailler. Conséquence? Seuls 10% des Français considéraient qu'il fallait l'augmenter de façon prioritaire, par rapport à d'autres allocations, alors que 23% pensaient qu'il pourrait être réduit. Plus largement, toujours d'après les travaux du Credoc, 66% des Français estiment que, s'ils le voulaient vraiment, beaucoup de chômeurs pourraient retrouver un emploi.



L'ENSEMBLE DU RÉSEAU FNARS POURRA S'INVESTIR TOUT AU LONG DU PREMIER SEMESTRE DANS L'ORGANISATION ET L'ANIMATION D'ÉVÈNEMENTS LOCAUX DE PRÉSENTATION DU LIVRE ET DE DÉBATS.

Les discours politiques de plus en plus violents et accusateurs envers les chômeurs et les précaires trouvent un écho fort auprès de la population, et se nourrissent de préjugés. En juin 2016, le groupe Les Républicains au Sénat a même déposé une proposition de loi visant à lutter contre la fraude sociale, qui s'avérerait particulièrement stigmatisante pour les allocataires du RSA, avant de reculer face à la pression médiatique et associative, notamment de la FNARS.

UN OUVRAGE PÉDAGOGIQUE ET COLLECTIF

C'est pour contrer ce sentiment grandissant à l'égard des personnes privées d'emploi et les idées fausses qui l'alimentent que le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) a proposé à une vingtaine d'organisations très différentes –syndicats salariés, associations de chômeurs aux clubs d'entreprises pour l'insertion, acteurs de la lutte contre l'exclusion – de publier un livre. Inspiré par la démarche d'ATD Quart-Monde sur la pauvreté, ce livre se veut pédagogique, basé sur des faits et des expériences de terrain, pour donner à entendre un autre discours et sensibiliser le grand public aux problématiques rencontrées par les chômeurs. Il avance également des solutions pouvant être

développées, dans un esprit positif et constructif. Associée depuis plusieurs années au MNCP sur différentes politiques publiques – de la prime d'activité à la réforme des minima sociaux, en passant par le compte personnel d'activité – la FNARS a rejoint avec enthousiasme ce projet, avec d'autres partenaires habituels (Emmaüs France, Coorace, le Secours Catholique, l'Association des paralysés de France). Elle a ainsi rédigé deux chapitres. Dans le premier, la FNARS s'appuie sur les expériences de Premières heures, de TAPAJ et d'Alternat' à la manche pour dénoncer l'idée selon laquelle les sans-abri seraient bons à rien et pointer les conditions qui leur permettent de retrouver une activité salariée. Dans le second, elle met en avant l'importance de former les demandeurs d'emploi peu qualifiés, tout en identifiant des conditions de réussite claires, hélas trop rarement mises en œuvre par les financeurs de la formation. Dans les deux, elle rejette des préjugés tenaces et promeut donc l'action de ses adhérents.

FAVORISER LES ÉCHANGES AUTOUR DU LIVRE

Le livre sortira mi-janvier 2017 en librairie mais sera disponible pour la FNARS dès mi-décembre. Des exemplaires pourront ainsi être achetés lors

du congrès fédéral des 12 et 13 janvier prochains à Dijon. Au-delà de la communication nationale qui sera déployée, l'ensemble du réseau FNARS pourra s'investir tout au long du premier semestre dans l'organisation et l'animation d'événements locaux de présentation du livre et de débats. Ouvrage, qui sera préfacé par Ken Loach, Palme d'or au dernier festival de Cannes pour le film « *Moi, Daniel Blake* », ne prendra tout son sens que s'il vit, est diffusé et discuté largement durant toute la campagne présidentielle. En participant à ce projet, la FNARS marque sa volonté de s'adresser au grand public et pas uniquement aux spécialistes ou, directement, aux responsables politiques. Elle témoigne également de son soutien aux mouvements de chômeurs et précaires, pour une meilleure reconnaissance de leur parole dans l'espace public. Enfin, elle réaffirme son attachement aux coopérations entre associations, et même au-delà. Dans un tel contexte de remise en cause des politiques de solidarité et d'attaques envers les personnes en situation de précarité, cette capacité d'unité pour une expression médiatique forte et pédagogique est en effet nécessaire. ■

Alexis Goursolas

ECO'LOGIS, UN APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE

« CELA N'A AUCUN INTÉRÊT DE CRÉER UN APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE DESTINÉ À UN SEUL PUBLIC, IL EST NÉCESSAIRE QUE TOUTE SORTE DE PERSONNES S'Y RENCONTRENT, QU'ELLES SOIENT, OU NON, EN DIFFICULTÉ. »

HÉLÈNE BERNARD



À Nogent-sur-Oise, Tandem Immobilier, Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®), a inauguré en septembre 2016 Eco'logis, un appartement pédagogique permanent, ouvert à tout habitant. D'une simple visite à la participation à un atelier thématique, chacun peut y venir gratuitement pour s'informer et mieux appréhender l'environnement dans lequel il vit.



Entretenir son logement, avoir des relations de voisinage saines, fixer un rendez-vous avec le plombier, gérer ses poubelles, ses factures d'électricité, ses factures d'eau, des tâches qui relèvent de la vie quotidienne, pourtant loin d'être des acquis pour tous. « En tant qu'agence immobilière à vocation sociale, nous sommes bien sûr confrontés à des problématiques d'impayés de loyers puisque les locataires sont souvent dans une situation financière délicate, mais nous constatons de plus en plus que ce n'est pas la principale difficulté, il y a surtout un manque de savoir-habiter, de savoir-vivre dans son logement », atteste Hélène Bernard, directrice de Tandem Immobilier. C'est en partant de ce constat, qu'à la demande de la Direction départementale de la Cohésion sociale et avec le soutien financier de nombreux acteurs, notamment de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de la communauté d'agglomération et de

la Fondation Bruneau par le biais du Fonds initiatives locales contre l'exclusion, Tandem Immobilier a choisi d'ouvrir un appartement pédagogique à Nogent-sur-Oise, dans l'agglomération creilloise. Un territoire qui regroupe un grand nombre de foyers d'hébergement et de centres d'accueil pour demandeurs d'accueil (CADA), et où la pression concernant les demandes de droit au logement opposable (DALO) est particulièrement importante. Si cet appartement pédagogique, nommé Eco'logis, s'adresse en premier lieu aux ménages défavorisés, il est ouvert à tous les habitants de l'Oise: locataires en insertion, propriétaires occupants, ménages mal-logés, en recherche de logement, intervenants sociaux, propriétaires, bailleurs privés. « Cela n'a aucun intérêt de créer un appartement pédagogique pour un seul public, il est nécessaire que toute sorte de personnes s'y rencontrent, qu'elles soient, ou non, en difficulté. La diversité du public est un véritable atout », poursuit Hélène Bernard.

APPRENDRE EN VISITANT

Faisant l'objet d'une forte attente, l'appartement a été ouvert dès le mois de mai 2016, mais n'a été officiellement inauguré qu'en septembre de la même année, après une période de travaux estivaux. Composé d'un séjour, d'une cuisine, d'une chambre d'enfant, d'une salle d'eau et de toilettes, il est entièrement aménagé avec des meubles récupérés dans une recyclerie, et sur lesquels le prix d'achat est clairement indiqué. La plupart des meubles ont été rénovés, le temps passé et le coût de chaque rénovation sont mentionnés afin de permettre aux visiteurs de prendre conscience que l'on peut faire soi-même et à moindre frais des aménagements adap-



tés à son logement. L'électroménager est, quant à lui, neuf, installé directement avec les étiquettes d'énergie. Des bulles d'information, disposées aux endroits stratégiques de l'appartement, interpellent les visiteurs et proposent des astuces et conseils pratiques sur diverses thématiques telles que les économies d'eau, d'énergie: « lavez vos fruits et légumes au-dessus d'un récipient afin de récupérer l'eau pour arroser les plantes » indique ainsi l'une d'entre elles. La visite est libre, guidée ou non, en fonction de l'envie de chacun. Pièce par pièce, les questions autour du voisinage, de l'éco-consommation, de la protection de l'environnement, de l'ameublement et des dangers domestiques sont explorées.

DES ATELIERS COLLECTIFS ET MULTI-PARTENARIAUX

Au-delà des visites pédagogiques, des ateliers thématiques, élaborés par un comité technique, sont proposés chaque mois. Une simple inscription suffit pour y participer. Axés sur les droits et les devoirs, mais aussi sur le savoir-faire, ces ateliers sont construits autour de techniques d'animation pratico-pratiques (maquettes, jeux, photo-langage, etc.) pour être accessibles notamment à des personnes qui ont des difficultés avec la lecture ou la langue française. Signer un bail, assurer son logement, créer un rangement en carton, réparer une chasse d'eau, recycler l'eau, fabriquer ses produits d'entretien, sa lessive, bien régler son chauffage, poser du papier peint sont autant d'exemples de thèmes abordés lors de ces ateliers qui visent à faciliter l'accès au logement, à changer les comportements en matière de consommation et de ges-

tion des déchets, et ainsi prévenir les expulsions locatives. « En décembre, nous aurons plusieurs ateliers destinés aux parents-enfants puisque ce sera la période des vacances scolaires, nous essayons au maximum de nous adapter à la période, et aux demandes des partenaires », explique Hélène Bernard. Des partenaires nombreux et diversifiés allant du centre communal d'action sociale au PIMMS (point information médiations multi-services) en passant par la Recyclerie, l'ADIL, les fournisseurs d'énergie, les équipes des CHRS, des CADA ou encore des foyers de jeunes travailleurs. Tous sont invités à animer, ou co-animer, ces ateliers pour diversifier les discours et regards sur les droits et savoirs des habitants. Dans le cadre des ateliers sur les éco-gestes, des kits d'économie d'énergie et d'eau, fournis par le conseil départemental et Ecolife, sont même remis aux participants, comprenant une douchette économie d'eau, des mousseurs, des ampoules basses consommation, un programmeur électrique, une multiprise écologique, un livret des bons gestes pour faire des économies.

UNE DÉCLINAISON ITINÉRANTE

Entre mai et septembre, l'appartement pédagogique a déjà accueilli près de 240 visiteurs. Implanté de manière fixe et pérenne pour répondre à un public en difficulté vers qui le transfert d'informations nécessite du temps, sa localisation le rend toutefois difficile d'accès pour des populations en manque de mobilité. Tandem Immobilier travaille donc à la mise en place d'une itinérance partielle de cet outil. Dans les prochains mois, une déclinaison en carton de l'appartement devrait voir le jour pour aller vers des personnes plus éloignées du territoire. ■

Laure Pauthier

+ Plus d'informations : <http://www.aivs60.fr> - Page Facebook: Ecologis60

LIVRES

**DÉNOMINATEUR COMMUN**

Les discriminations reposent sur une double injustice. D'une part, elles portent atteinte au principe d'égalité des individus. D'autre part, elles dénie la valeur des identités. Chez ceux qu'elles frappent, ces exclusions provoquent un désir d'égalité, un effort pour être « *comme les autres* », ou, au contraire, une revendication d'existence, une manifestation publique de dignité. Demande d'égalité et d'invisibilité, d'une part, besoin de reconnaissance et d'identité, de l'autre. Mais comment pouvons-nous être à la fois égaux et différents ? La seule manière d'échapper à cette contradiction est de construire un tiers définissant ce que nous avons en commun. Au thème de l'égalité des chances, il est nécessaire d'ajouter celui du commun et de l'égalité. Contre la guerre des identités, il faut opter pour la construction du social.

CE QUI NOUS UNIT #FRANÇOIS DUBET # SEUIL

**MIGRANTS ET RÉFUGIÉS: REPRENONS DEPUIS LE DÉBUT**

L'auteure a rassemblé vingt-trois questions concernant la crise migratoire que connaît l'Europe depuis 2015. Dans un contexte de défiance et de remise en cause - politique et citoyenne - de l'accueil des migrants, elle y apporte des réponses simples qui permettent de mieux comprendre pourquoi ces populations fuient leurs pays, comment elles sont censées être accueillies, pourquoi elles ne représentent pas une menace ; et démontre ainsi que la réaction des États membres de l'Union européenne, qui sont tentés d'ériger des frontières infranchissables plutôt que d'ouvrir leurs portes, est une solution contreproductive et inhumaine.

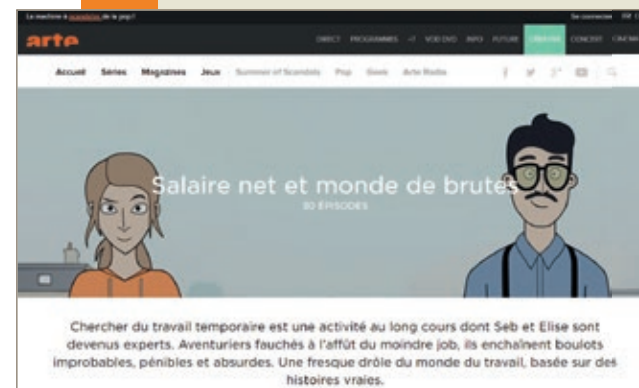
MIGRANTS & RÉFUGIÉS, RÉPONSE AUX INDÉCIS, AUX INQUIETS ET AUX RÉTICENTS
CLAIRE RODIER # LA DÉCOUVERTE

**UNE RÉALITÉ QUI DÉRANGE**

Lilian Mathieu, sociologue et directeur de recherche au CNRS, a consacré de nombreux livres à l'étude de la prostitution. Dans son dernier ouvrage, il questionne le malaise qui entoure l'évocation de la vente de services sexuels. Au travers de références sociologiques et philosophiques, l'auteur offre au lecteur des éléments de réponse pour comprendre en quoi la prostitution est aujourd'hui jugée « *moralement problématique, voire inadmissible* », en disséquant les trois principales pistes de réflexion autour des notions de désir, de consentement et de la vente du corps.

PROSTITUTION, QUEL EST LE PROBLÈME ?
LILIAN MATHIEU # TEXTUEL

VIDÉO

**SORTIR DE LA GALÈRE**

Elise et Sébastien sont intérimaires. Pour pouvoir payer leur loyer, leur chauffage, leur nourriture, ces deux jeunes acceptent toutes les missions, même les plus improbables, que leur propose leur agence, répondant au nom contrasté d'« *avenir interim* ». De testeurs de produits en tout genre à téléopérateurs, en passant par livreur de pizza ou ouvrier à l'usine, ils sont confrontés à des situations de travail parfois absurdes, et souvent mal-payées. Inspirée de faits réels, cette web-série de trente épisodes de trois minutes dénonce, avec humour, les pratiques du monde de l'intérim et la précarité qu'elles engendrent, et que subissent de plus en plus de personnes faute de trouver un emploi durable.

SALAIRE NET ET MONDE DE BRUTES
WEB-SÉRIE DISPONIBLE EN REPLAY SUR ARTE.TV

À NOTER LA SORTIE EN VERSION FRANÇAISE DE L'OUVRAGE LES SUPPLIANTS DE ELFRIDE JELINEK

Investir dans la solidarité

Agissons ensemble !

CONGRÈS

12 ET 13 JANVIER 2017

À DIJON



www.congres-solidarite.com

#CongresSolidarite



Fédération des acteurs de la solidarité



© Arnaud BOUSSOU - MLHD

« JE VEUX AUGMENTER LES REMISES SUR LE MARCHÉ DE LOGEMENTS VACANTS EN ACCOMPAGNANT MIEUX LEURS PROPRIÉTAIRES. »

EMMANUELLE COSSE

Entretien avec Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable

L'accès rapide au logement des personnes en difficulté est un objectif partagé par votre ministère et nos adhérents. Vous viendrez d'ailleurs vous exprimer sur le sujet devant les acteurs associatifs lors du Congrès de la FNARS intitulé « *Investir dans la solidarité, agissons ensemble!* » qui se tiendra les 12 et 13 janvier 2017 à Dijon.

Comment éviter une concurrence des publics en ce début d'hiver, dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement et du récent démantèlement de Calais?

Emmanuelle Cosse: Nous avons assumé un choix, celui de renforcer les mises à l'abri des migrants, à Paris notamment. Nous avons développé une politique d'accueil pour les aider à se diriger vers le droit d'asile, et toute cette politique est financée en plus de tout ce que nous faisons. S'il y avait déjà des migrants dans l'hébergement d'urgence, notre objectif a été de mettre en œuvre une politique supplémentaire car nous avons aujourd'hui des milliers de personnes en plus à la rue. On voit certains partis stigmatiser les migrants et nous accuser de ne pas nous occuper des sdf plus classiques. Mais, migrants ou pas, ils sont à la rue et doivent tous être pris en charge dans le cadre d'une politique durable pour résorber le phénomène. Il y a eu une évolution de la politique du gouvernement sur le sujet, en lien avec les demandes faites par le milieu associatif sur la fin de la gestion au thermomètre. Nous avons augmenté de 40 % les places d'hébergement pérennes (118 000 aujourd'hui contre 81 000 en 2012), avec un objectif: tout faire pour que les personnes hébergées ne soient pas remises à la rue le matin, car chaque jour passé dehors est un jour de destruction physique rapide. Avec dans le même temps le démarrage d'un suivi social parce qu'il faut qu'on arrête d'avoir pour seul objectif de donner un toit aux personnes. Dès que l'on fait entrer quelqu'un dans une structure pour la nuit, il faut tout

de suite enclencher le dialogue pour une stabilisation de sa situation. On veut mettre fin à ces prises en charge sèches. Nous avons aussi rappelé qu'il n'y aurait plus de création de places d'hébergement en lien avec la période de froid et que toutes les places ouvertes pendant la période hivernale devront le rester jusqu'à la fin. Elles seront même, chaque fois que c'est possible, pérennisées. Nous ne lâcherons rien non plus sur l'accueil des migrants, ces personnes sont dans un processus d'accès au droit, et elles doivent pouvoir accéder à un logement. Nous avons d'ailleurs créé 20 000 places supplémentaires en CADA ces cinq dernières années, aux quelles s'ajouteront 7 500 places en CHU Migrants et 12 000 places de CAO d'ici à la fin de l'année. Nous devons nous donner les moyens de lutter contre cette impression de concurrence, mais c'est un travail de longue haleine, et des choix budgétaires importants, dans un contexte où les collectivités locales s'engagent beaucoup moins sur les questions de précarité. Dans nos publics de personnes hébergées, il y en a beaucoup qui pourraient avoir accès à un logement de droit commun, certains sont même salariés en CDI et pourtant ils n'ont pas de logement. Je souhaite que l'ensemble des bailleurs se préoccupent de ces personnes.

Le quinquennat touche à sa fin. Quelles sont vos priorités d'action pour les prochains mois sur cette question cruciale de l'accès au logement?

E.C.: Il y a eu une très forte production de logements sociaux en 2016, et l'on va tenir notre objectif de

140 000 nouveaux logements sociaux et très sociaux cette année. Notre objectif sera le même pour 2017. Il n'y a que comme ça que l'on peut gagner la bataille de l'accès au logement. C'est une priorité dans les débats actuels sur le projet de loi de finances. Je veux augmenter les remises sur le marché de logements vacants en accompagnant mieux leurs propriétaires. C'est pour cette raison que j'ai lancé un réseau national des collectivités engagées sur ce sujet pour valoriser les bonnes pratiques. Par exemple, l'Eurométropole de Strasbourg a déjà récupéré 60 logements en quelques mois, pour un objectif initial de 100 logements en un an. Je travaille également à une évolution des dispositifs fiscaux pour rendre plus incitative cette remise sur le marché des logements vacants, notamment pour loger des ménages aux revenus modestes.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur l'efficacité du droit au logement opposable?

E.C.: Je trouve que le DALO est plutôt une réussite, il faut le dire aussi, puisqu'il a permis de reloger 100 000 ménages reconnus prioritaires. Quand on regarde le fichier des personnes en attente d'un logement, dans 90 % des départements, les ménages DALO sont relogés dans l'année ou dans les 18 mois qui suivent leur demande. L'accès à cette reconnaissance est une vraie accélération pour l'accès au logement. Nous nous sommes d'ailleurs battus dans le cadre du projet de loi Egalité Citoyenneté pour améliorer l'accès au logement social des bénéficiaires DALO. Mais il y a trois secteurs difficiles pour l'accès au logement: l'île-

de-France, les Bouches-du-Rhône et la région Rhône-Alpes. Je défends l'idée que les collectivités réservent 25 % des attributions de logement aux prioritaires DALO, pour qu'il y ait un effort conjoint entre les différents contingents. On a aussi demandé aux bailleurs sociaux de faire un gros effort en Île-de-France.

Sans logements sociaux supplémentaires, il sera difficile de loger ces personnes. Comment contraindre les élus locaux récalcitrants?

E.C.: La loi SRU existe depuis 16 ans, et on a choisi de la renforcer dans le cadre du projet de loi Egalité Citoyenneté. Le Sénat a voulu remettre en cause la loi SRU, ce que je trouve scandaleux. Aujourd'hui, la loi porte ses fruits et a accéléré la production de logements sociaux mais certaines communes refusent de l'appliquer. C'est une peur de la mixité sociale. Il faut donc renforcer les pouvoirs de l'Etat sur ces communes récalcitrantes. Avec la loi Egalité Citoyenneté, nous avons augmenté les pouvoirs des préfets qui peuvent reprendre les permis de construire dans certaines communes à la place du maire. L'application de la loi SRU, c'est 700 000 logements sociaux supplémentaires d'ici 2025. 

Propos recueillis par Céline Figuière

